



Table des matières

Maladies inflammatoires ou rares ou infection VIH -----	2
Maladies inflammatoires chroniques -----	6
Maladies inflammatoires chroniques intestinales -----	10
Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées -----	14
Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées -----	18
Autres maladies inflammatoires chroniques -----	22
Maladies rares -----	26
Maladies métaboliques héréditaires ou amylose -----	30
Mucoviscidose -----	34
Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves -----	38
Hémophilie -----	42
Troubles de l'hémostase graves -----	46
Infection par le VIH -----	50



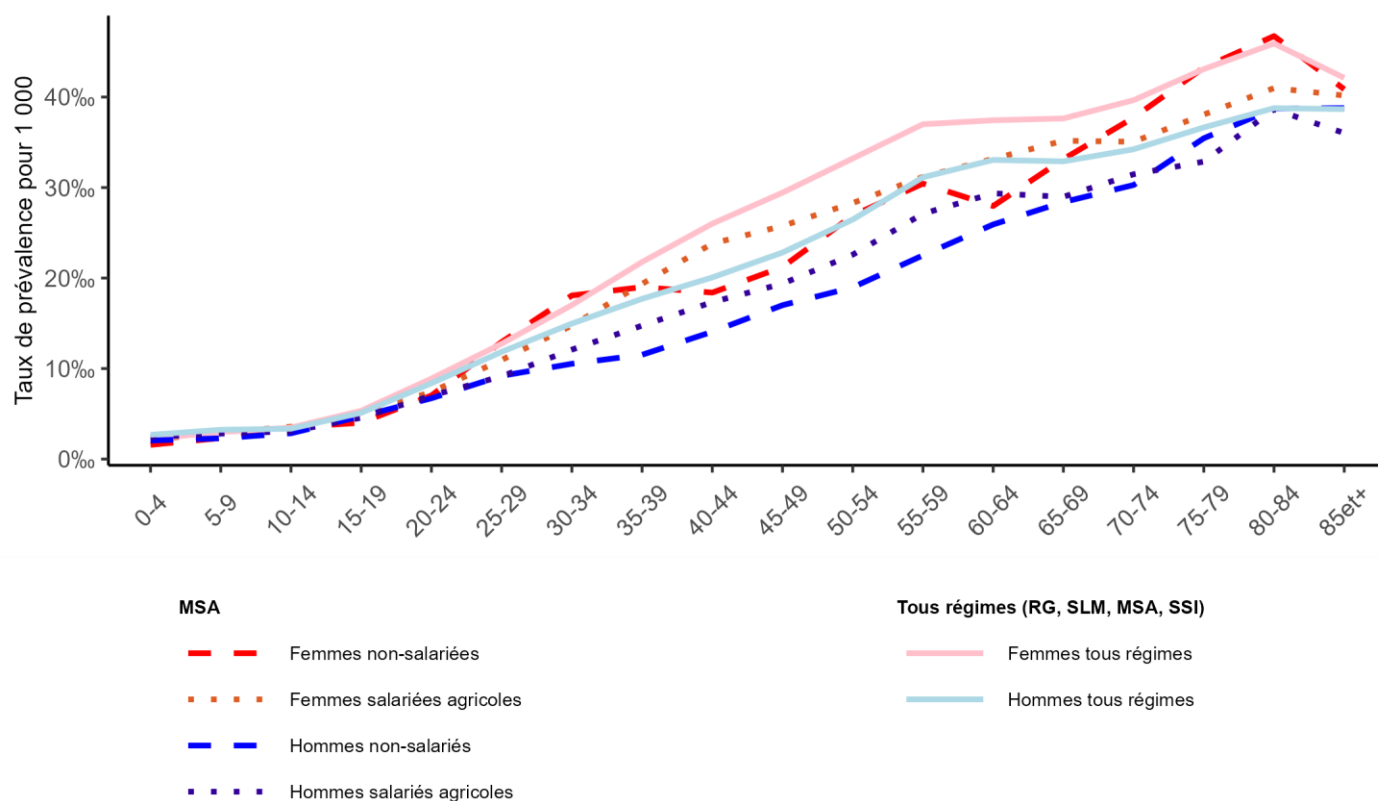
Maladies inflammatoires ou rares ou infection VIH

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 64 411
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,77 %
- Taux de prévalence : 22,9 ‰
- Âge moyen : 64,8 ans – Âge médian : 67 ans
- Répartition hommes/femmes : 48,8 % / 51,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 9 728

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

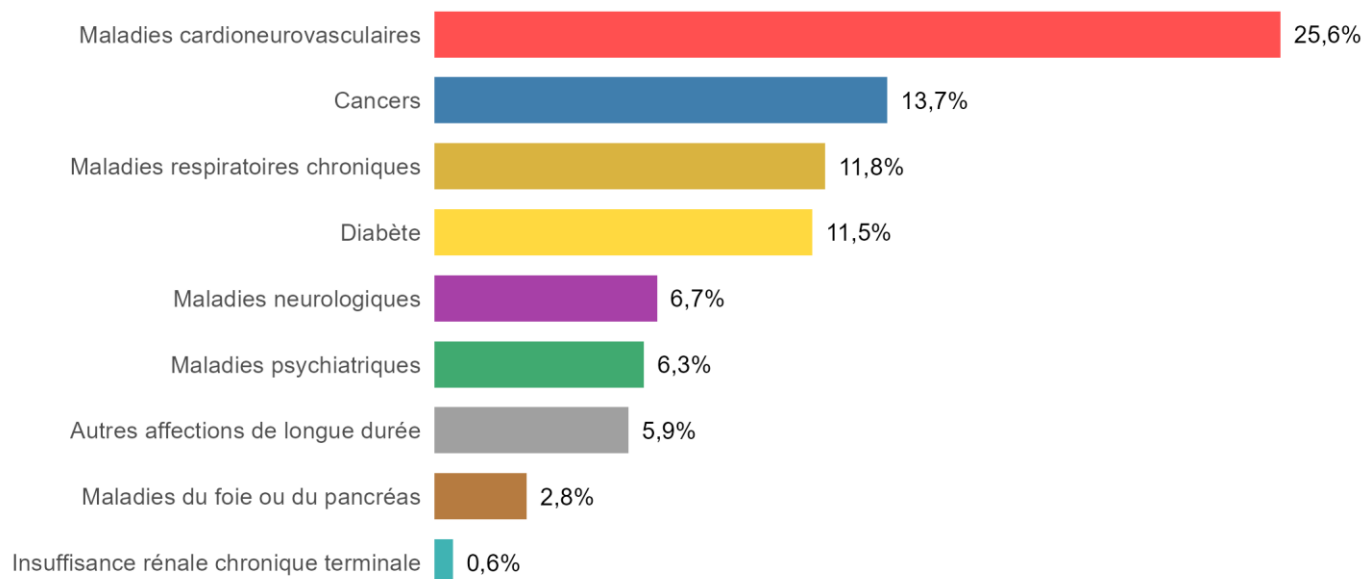


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

52,2 % des assurés pris en charge pour *Maladies inflammatoires ou rares ou infection VIH*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	30 013	90,0	***
Salariés	34 398	88,4	***

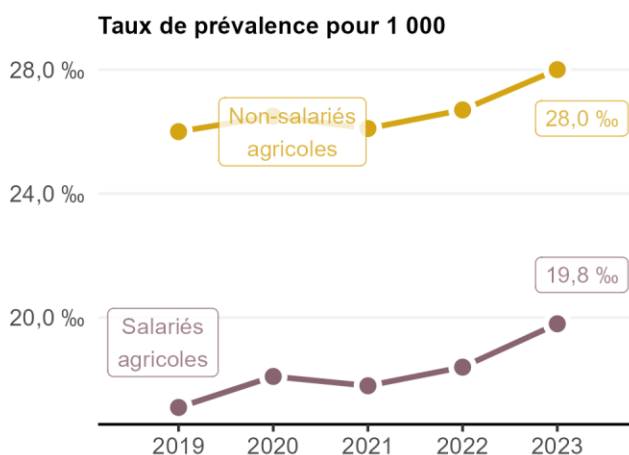
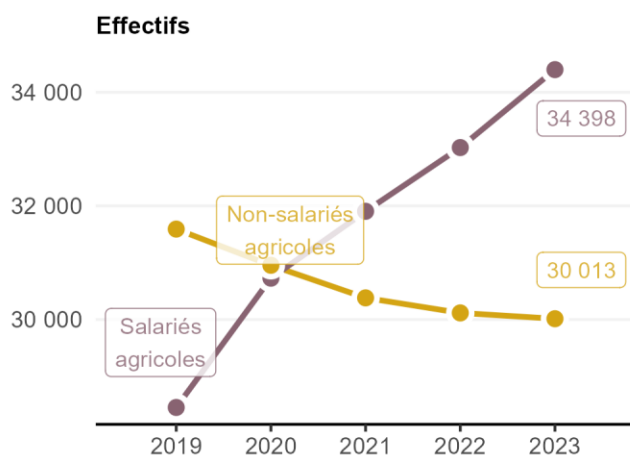
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
64 411	381 426 331€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



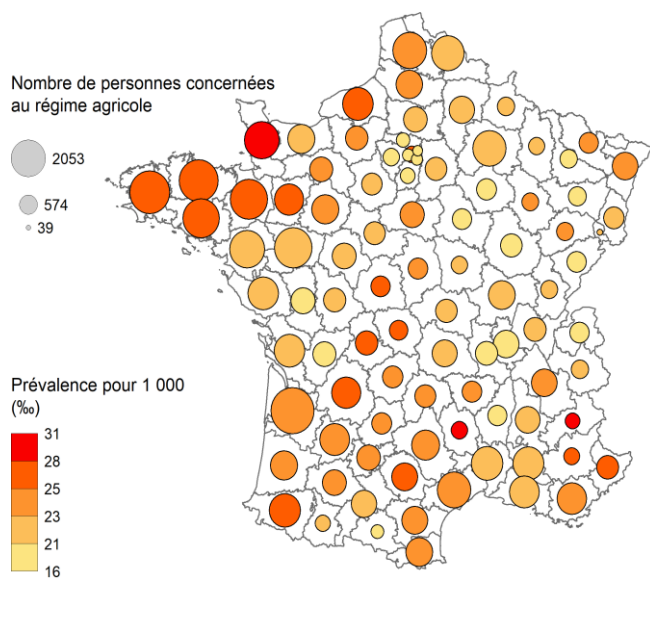
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



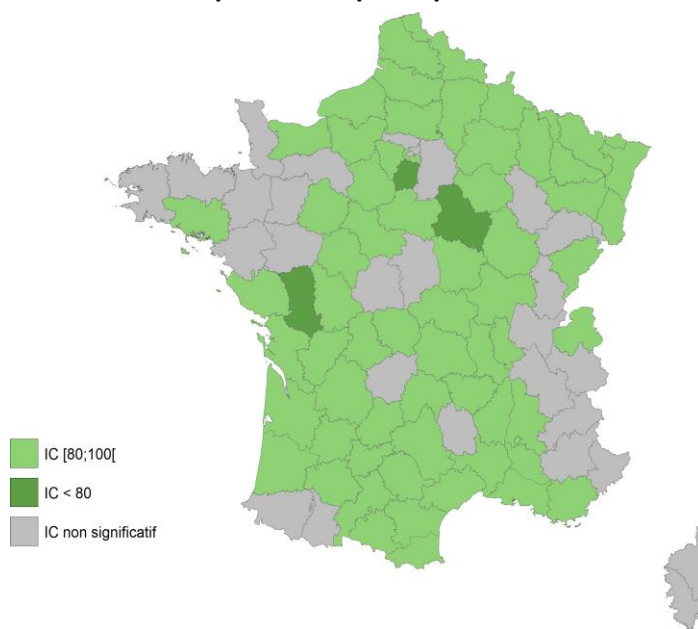
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies inflammatoires ou rares ou infection VIH (IRV_CAT_CAT) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



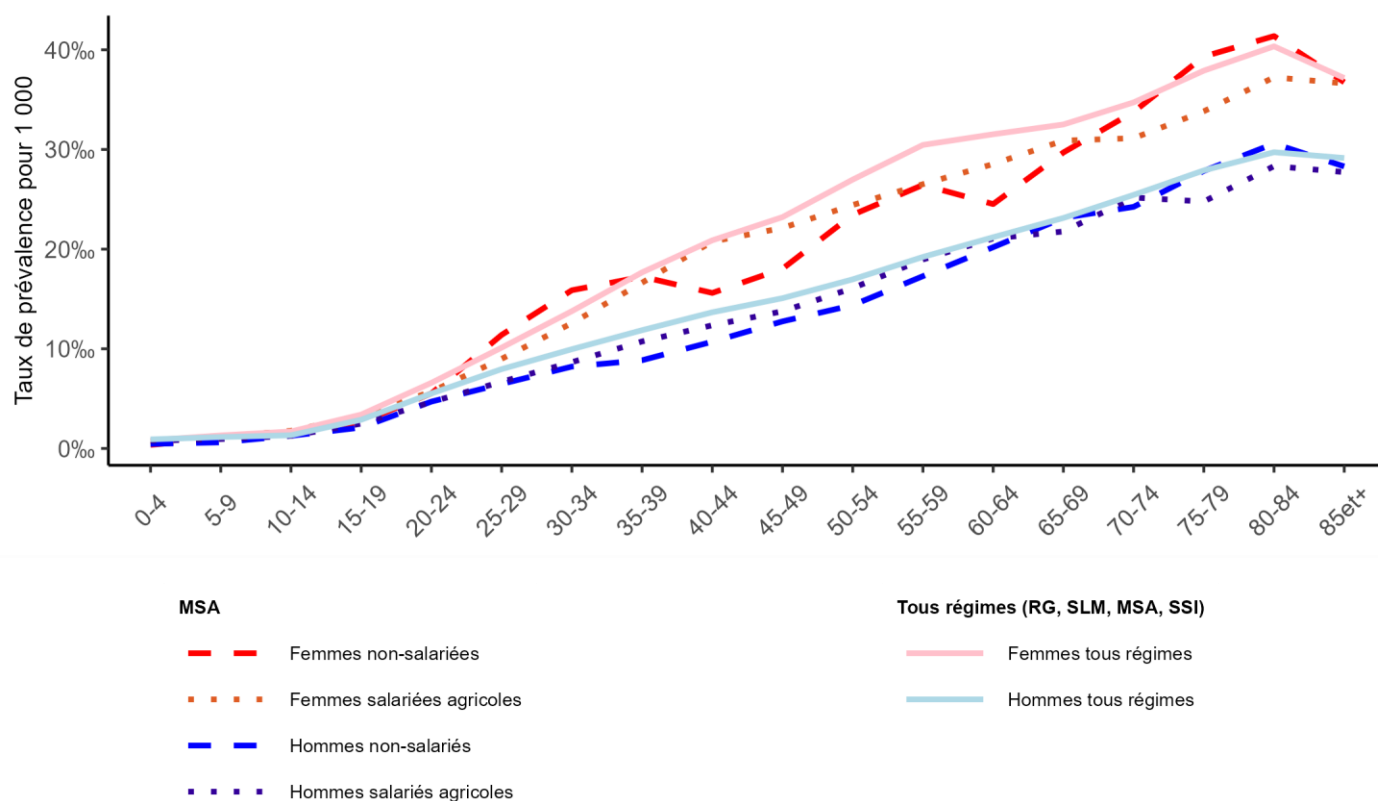
Maladies inflammatoires chroniques

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 52 152
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,64 %
- Taux de prévalence : 18,6 ‰
- Âge moyen : 65,9 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 44,8 % / 55,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 7 396

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

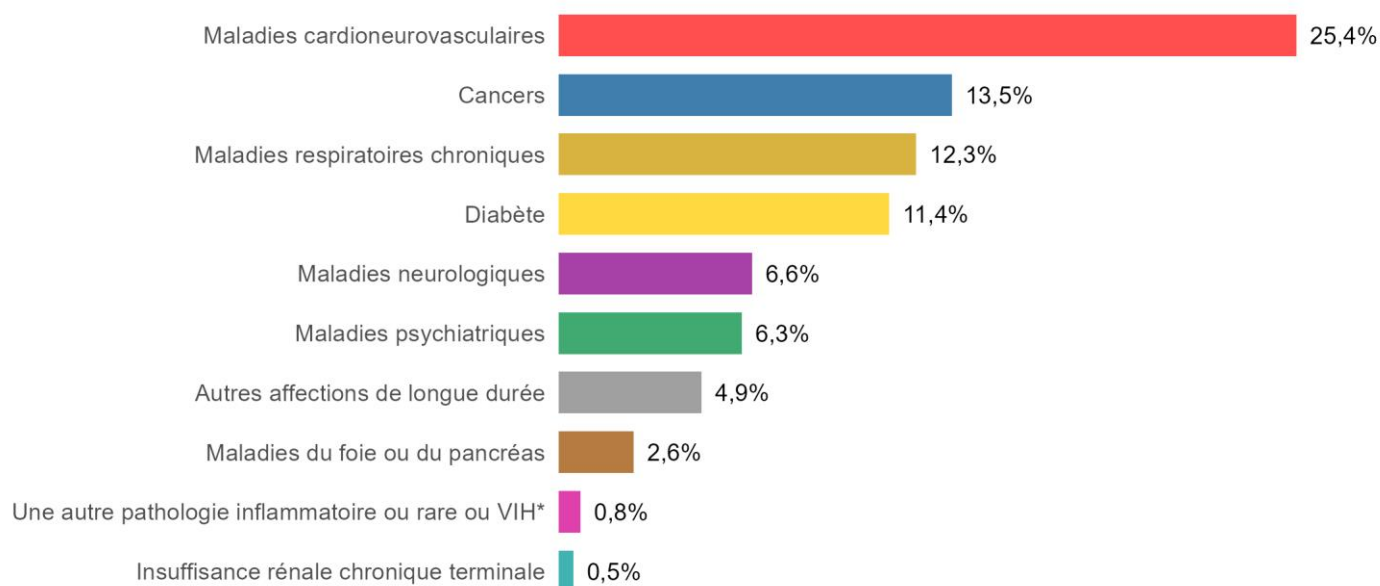


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

51,6 % des assurés pris en charge pour *Maladies inflammatoires chroniques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 0,4% Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,2% Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,1% Infection par le VIH ; 0,0% Mucoviscidose ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	24 959	95,5	***
Salariés	27 193	93,0	***

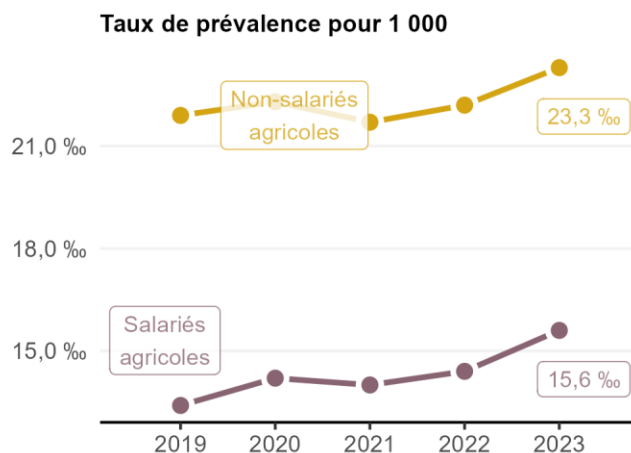
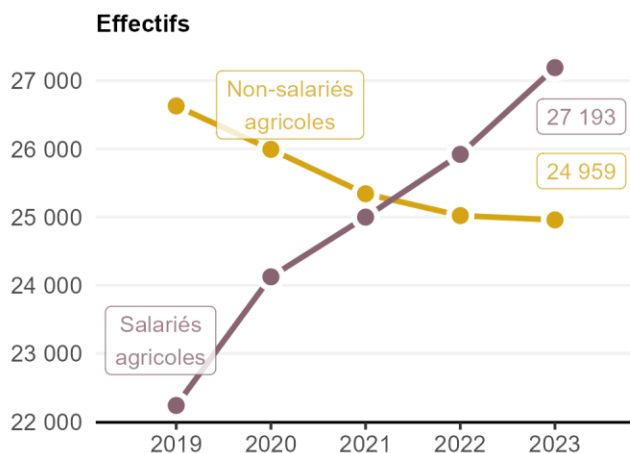
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
52 152	217 378 183€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



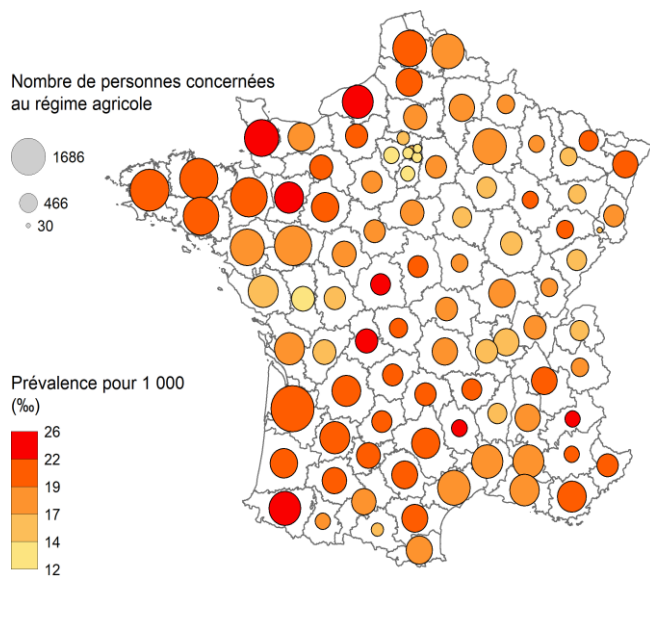
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



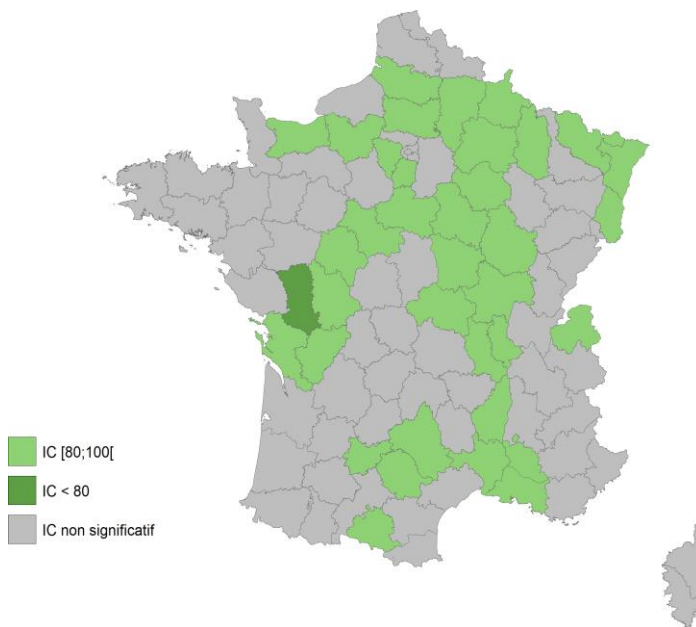
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies inflammatoires chroniques (IFL_CAT_CAT) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



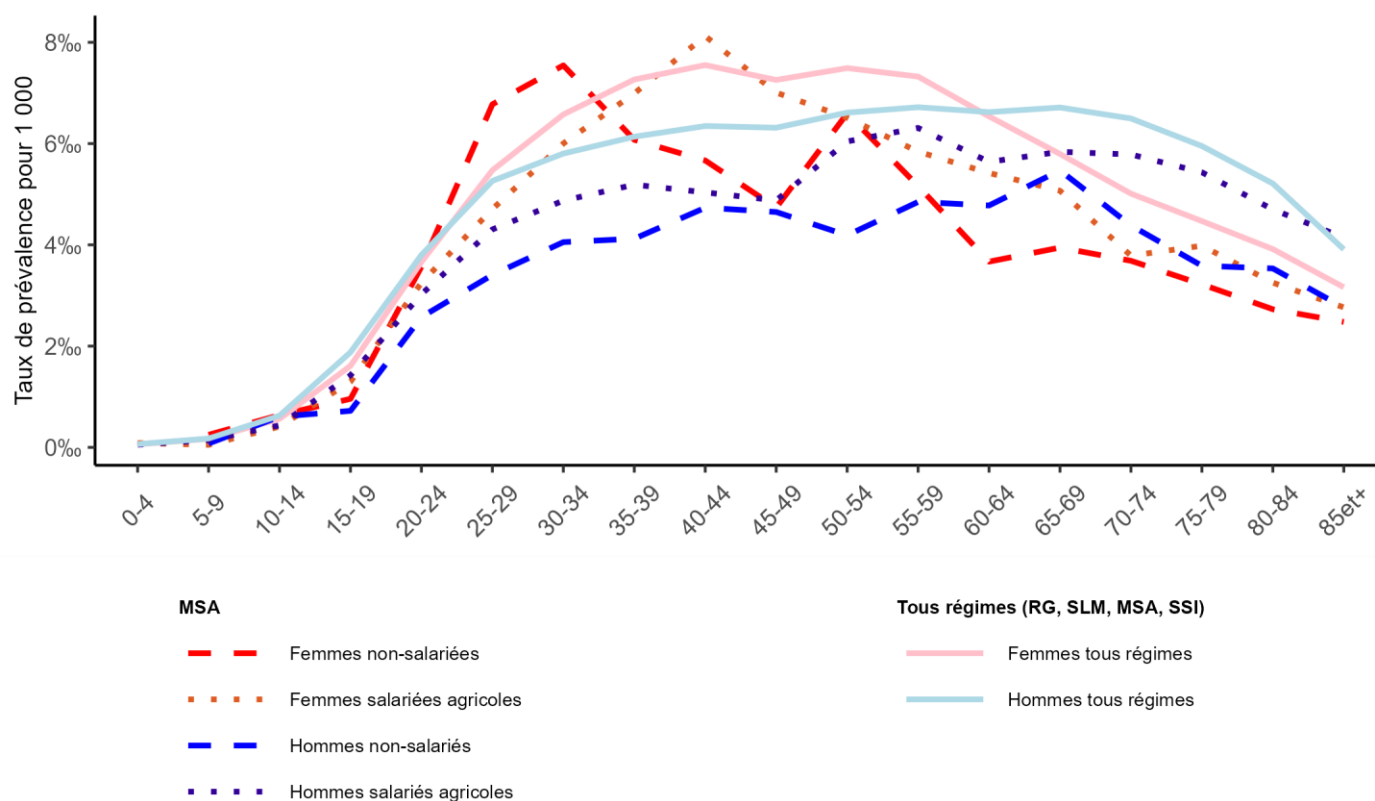
Maladies inflammatoires chroniques intestinales

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 11 268
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 3,67 %
- Taux de prévalence : 4,0 ‰
- Âge moyen : 55,1 ans – Âge médian : 56 ans
- Répartition hommes/femmes : 55,6 % / 44,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 731

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

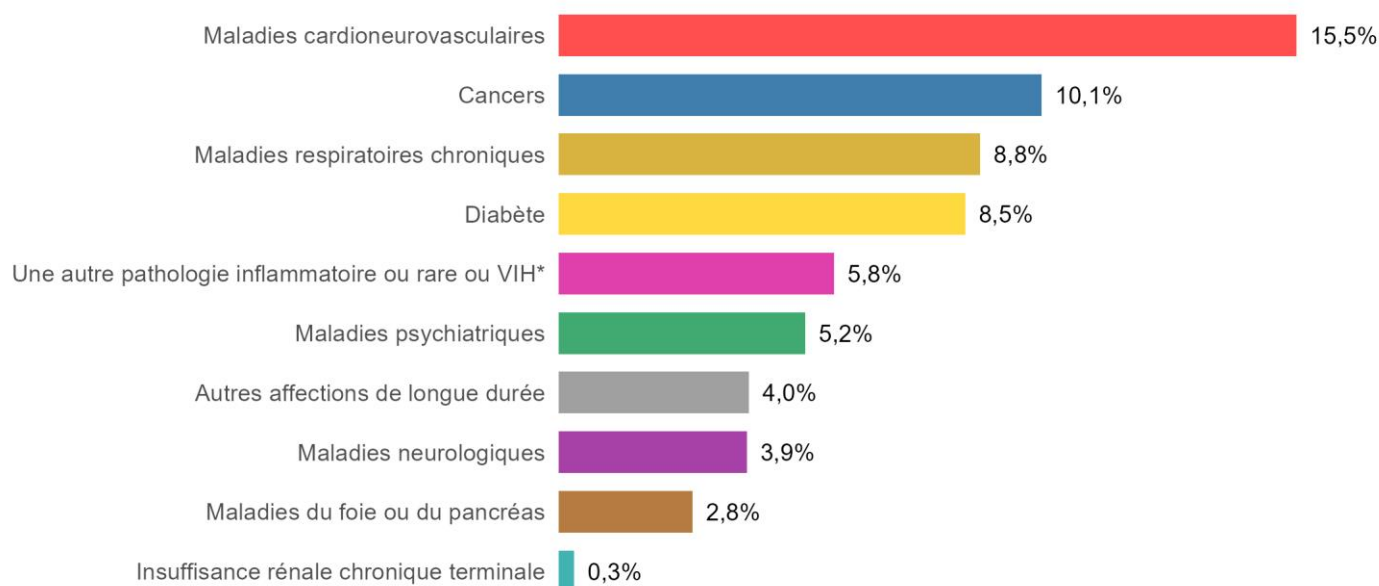


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

42,1 % des assurés pris en charge pour *Maladies inflammatoires chroniques intestinales*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 3,7% Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées ; 1,3% Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées ; 0,6% Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,3% Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,2% Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	3 778	71,7	***
Salariés	7 490	87,5	***

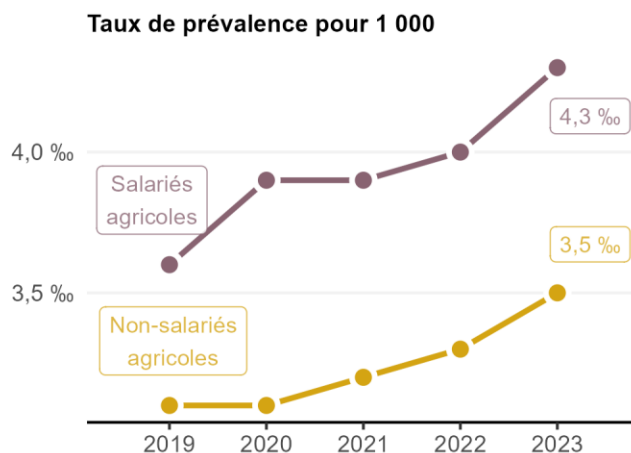
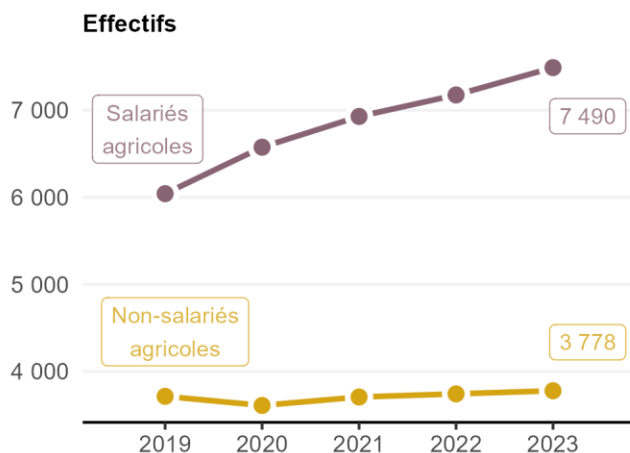
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
11 268	52 982 588€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



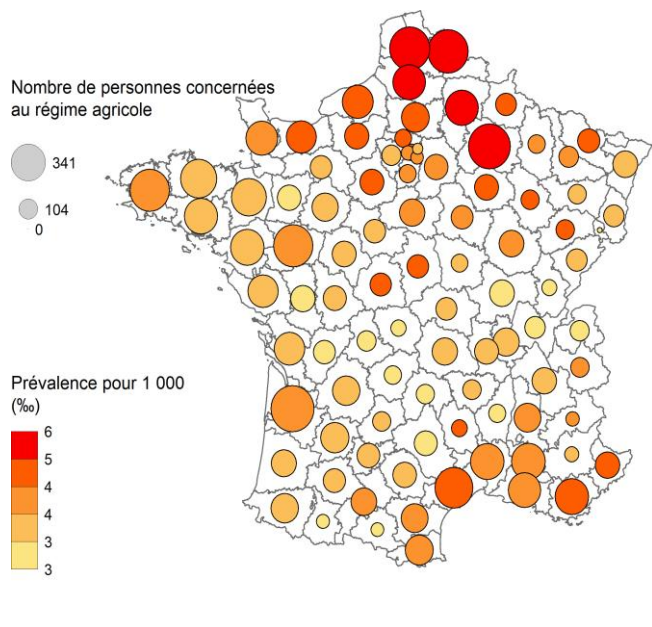
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



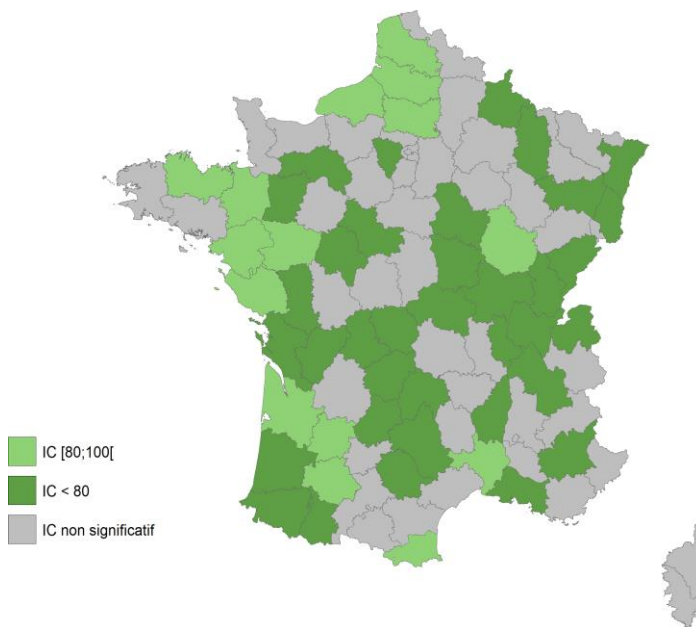
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies inflammatoires chroniques intestinales (IFL_MIC_IND) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



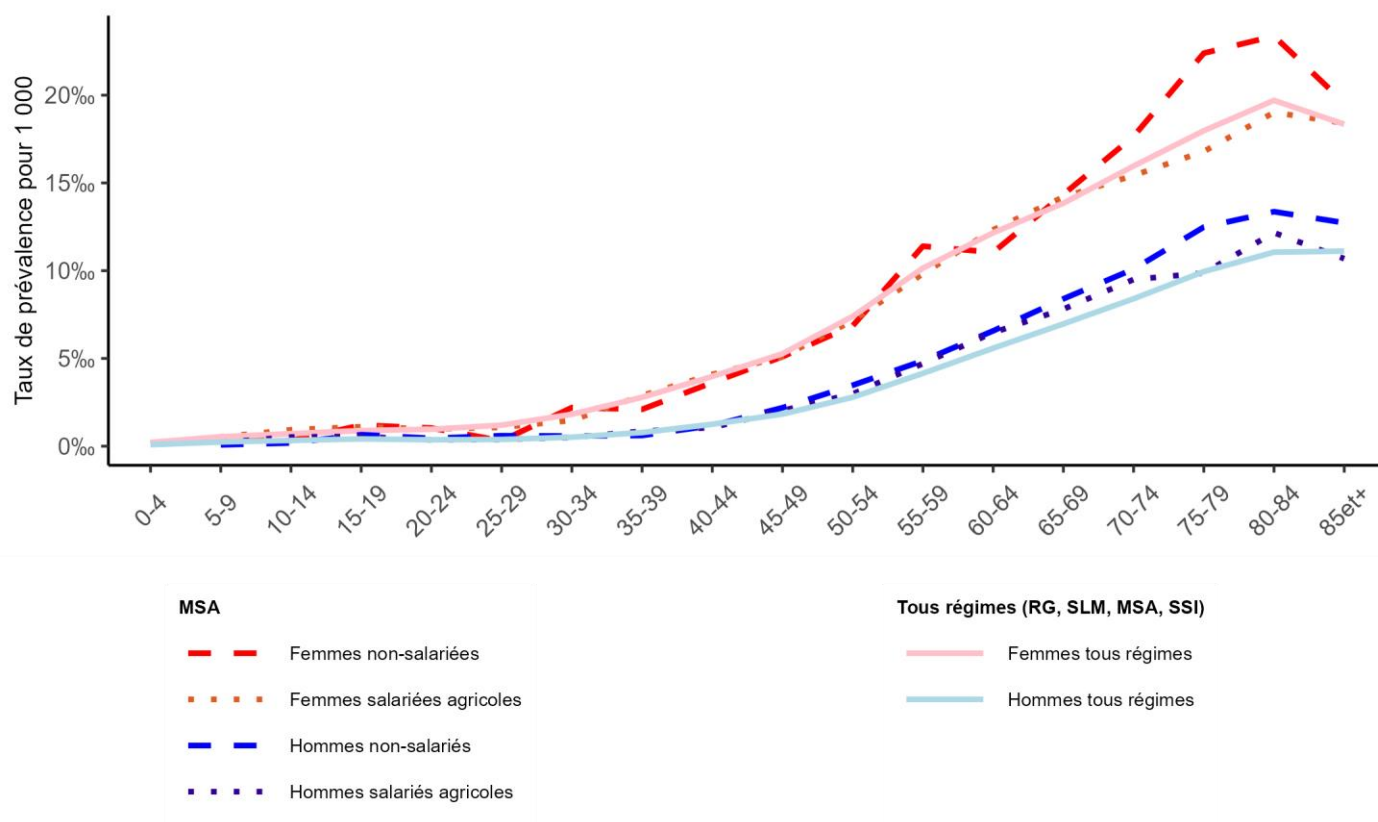
Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 19 745
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 0,42 %
- Taux de prévalence : 7,0 ‰
- Âge moyen : 72,1 ans – Âge médian : 74 ans
- Répartition hommes/femmes : 36,6 % / 63,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 445

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

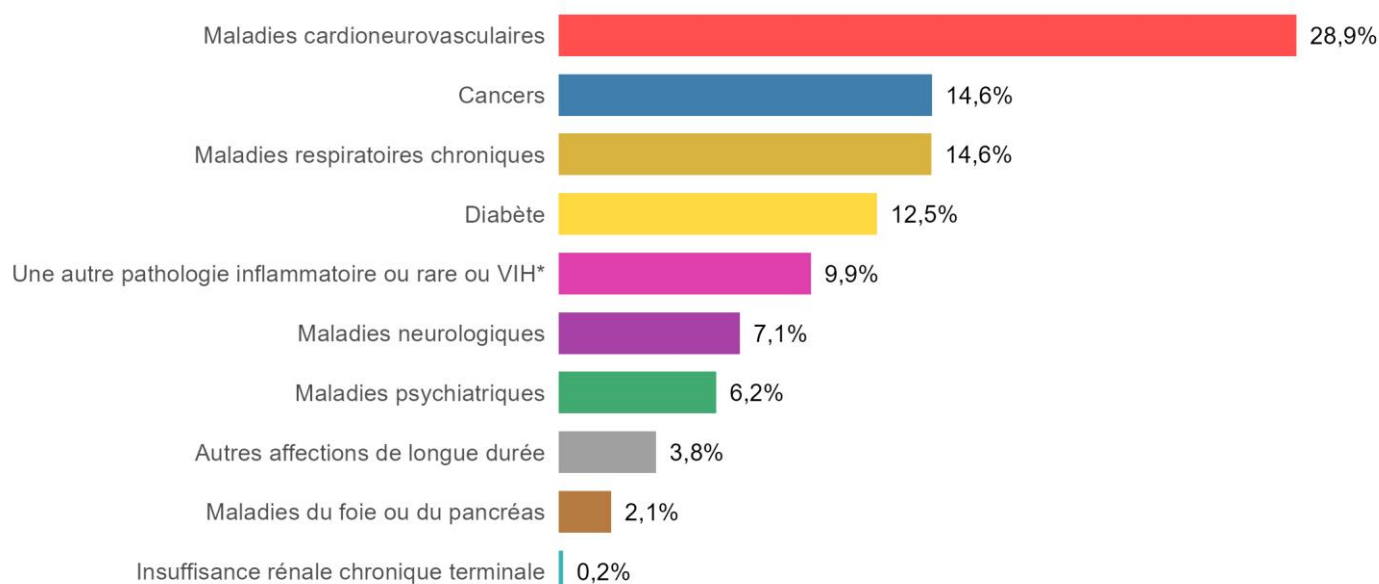


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

59,1 % des assurés pris en charge pour *Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 5,8% Autres maladies inflammatoires chroniques ; 3,2% Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées ; 0,7% Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,4% Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,1% Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	11 044	112,8	***
Salariés	8 701	102,1	*

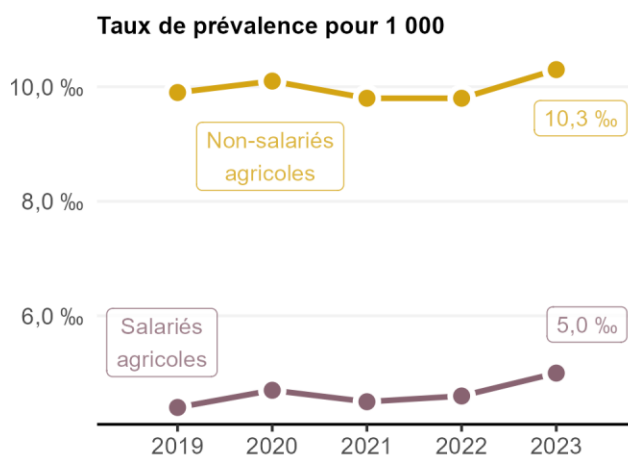
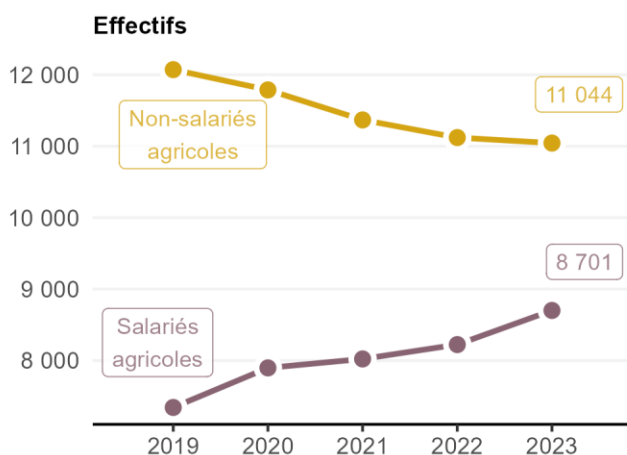
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
19 745	73 944 725€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



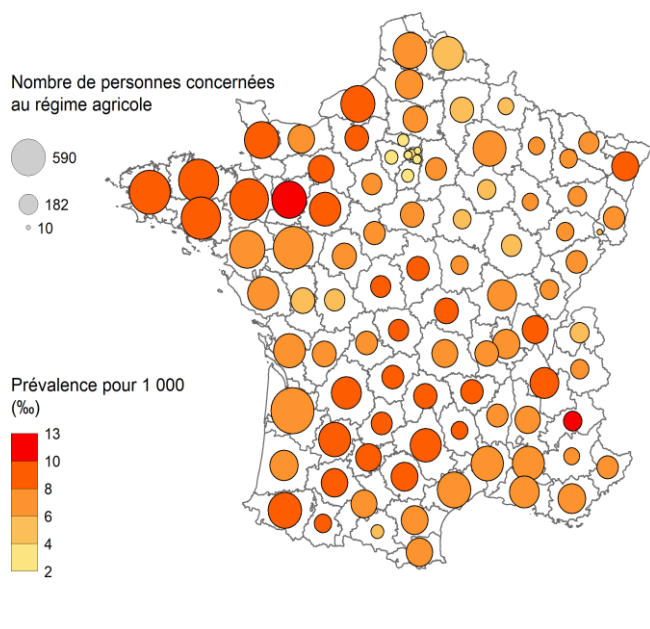
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



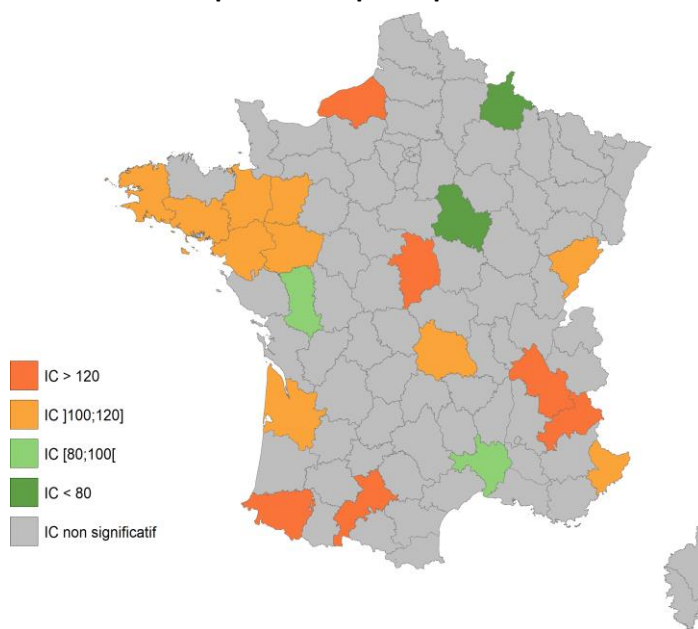
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées (IFL_PRM_IND) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



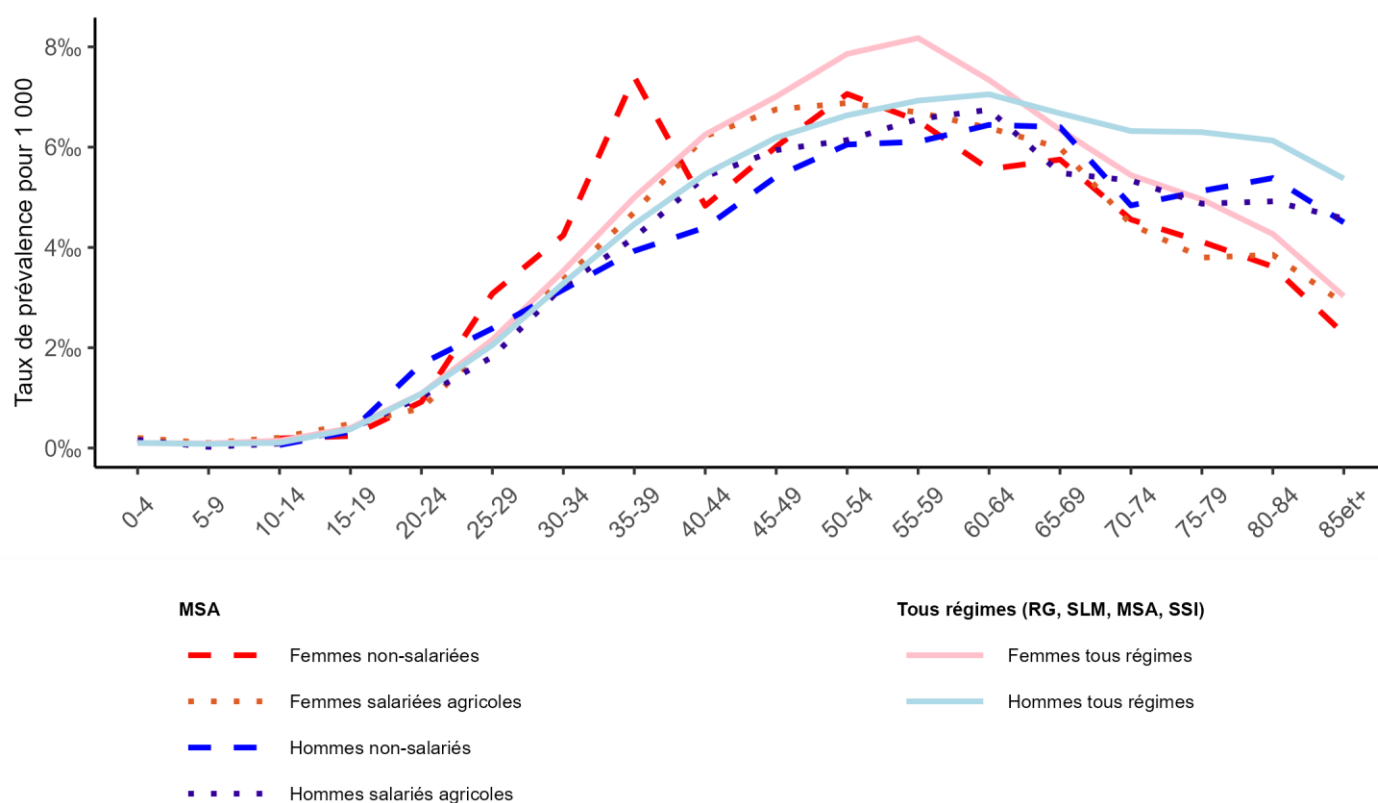
Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 11 151
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 3,51 %
- Taux de prévalence : 4,0 ‰
- Âge moyen : 59,3 ans – Âge médian : 60 ans
- Répartition hommes/femmes : 57,3 % / 42,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 743

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

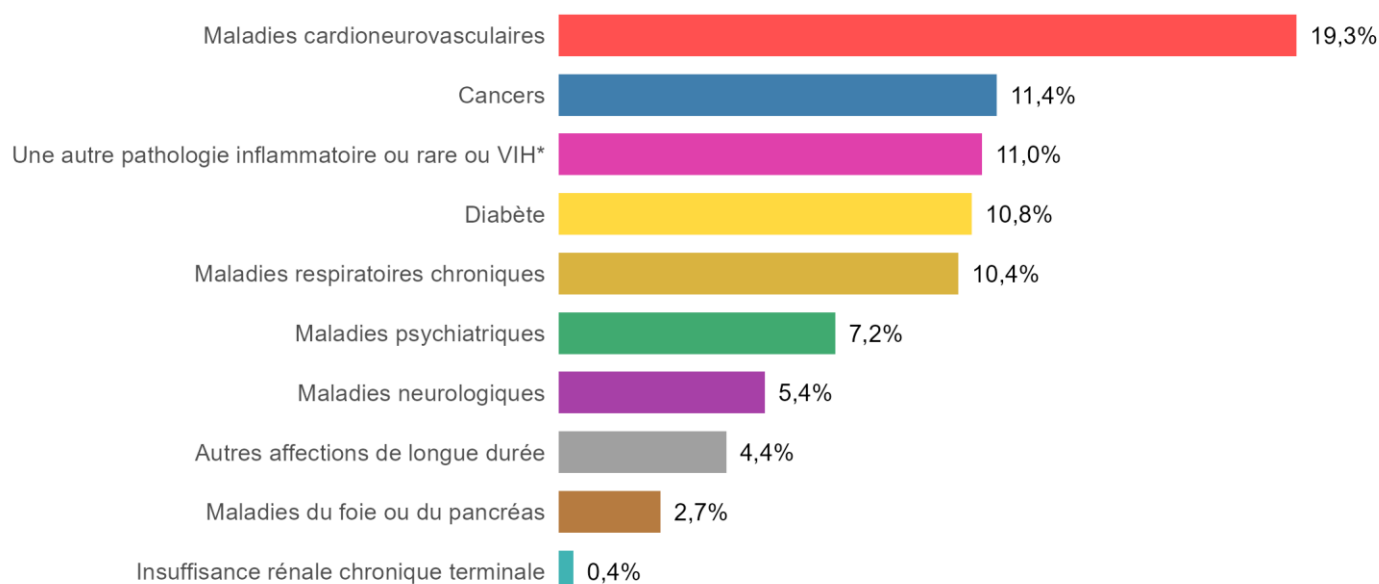


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

49,6 % des assurés pris en charge pour *Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 5,7% Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées ; 3,8% Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 1,7% Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,4% Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,1% Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	4 475	85,8	***
Salariés	6 676	90,5	***

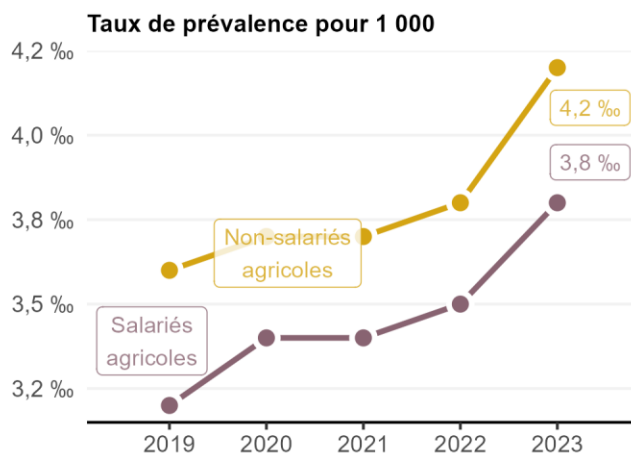
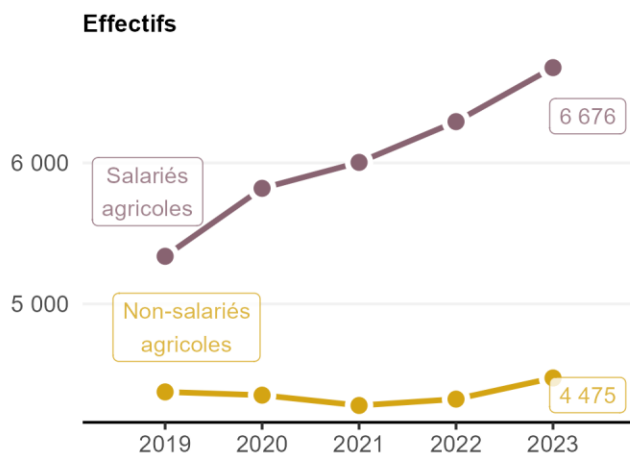
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
11 151	55 151 459€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



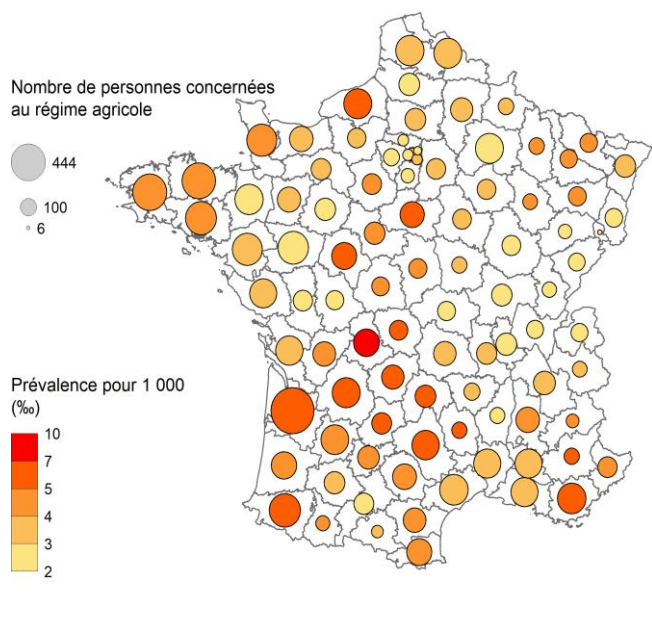
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



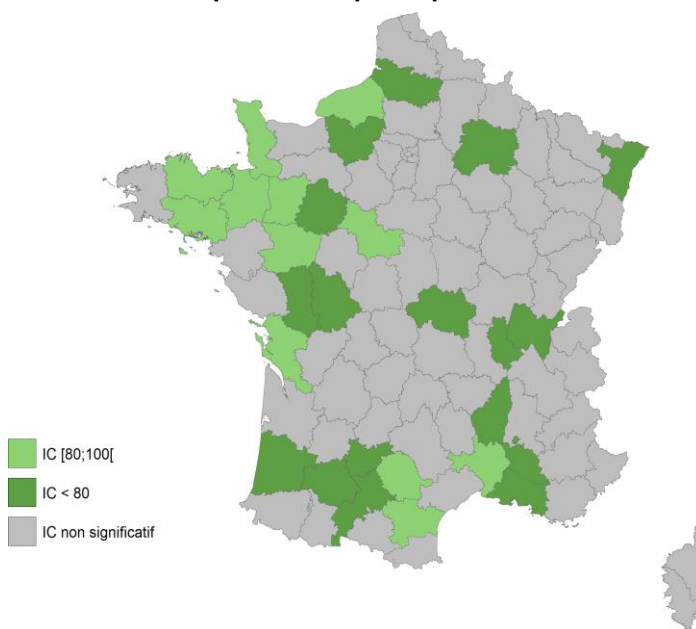
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées (IFL_SPA_IND) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



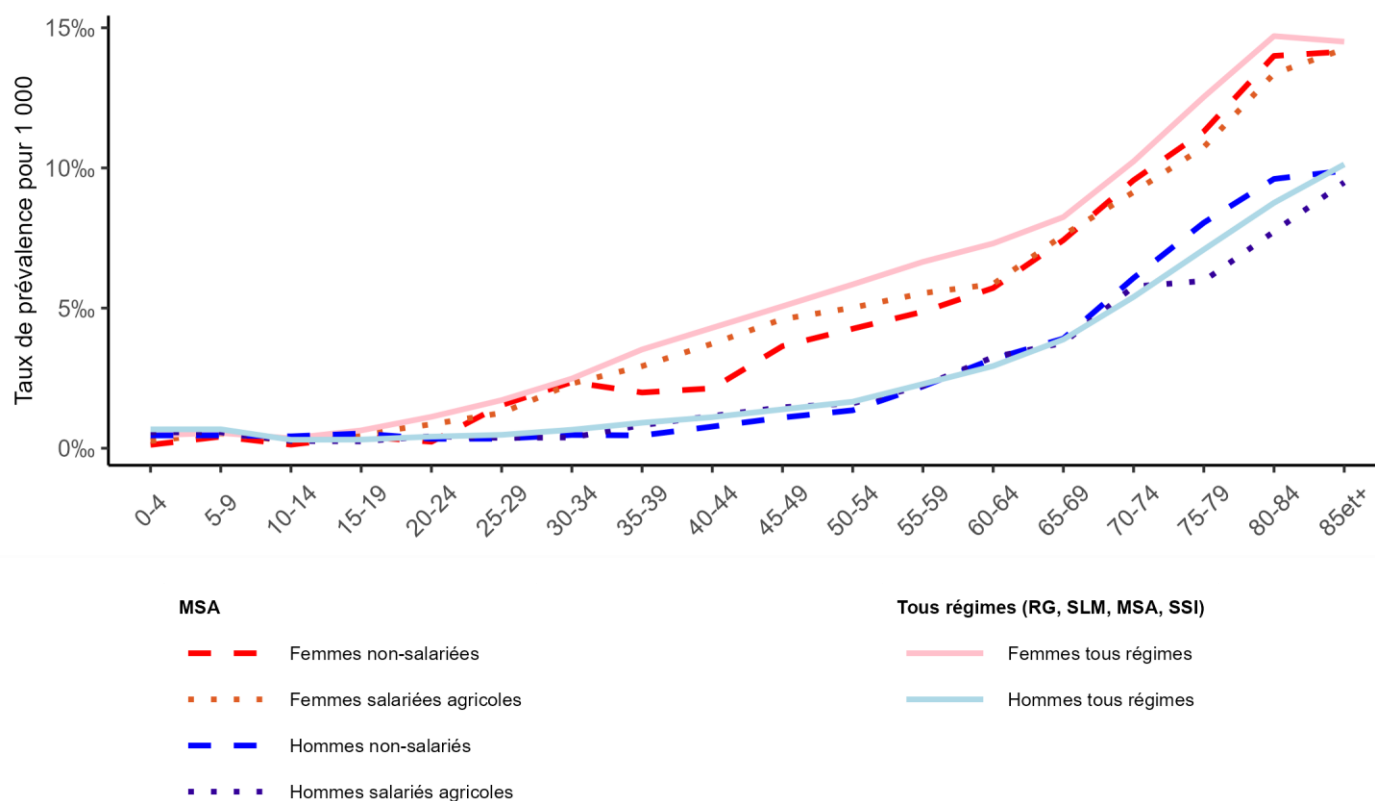
Autres maladies inflammatoires chroniques

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 12 499
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : - 0,18 %
- Taux de prévalence : 4,4 ‰
- Âge moyen : 72,2 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 36,1 % / 63,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 370

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

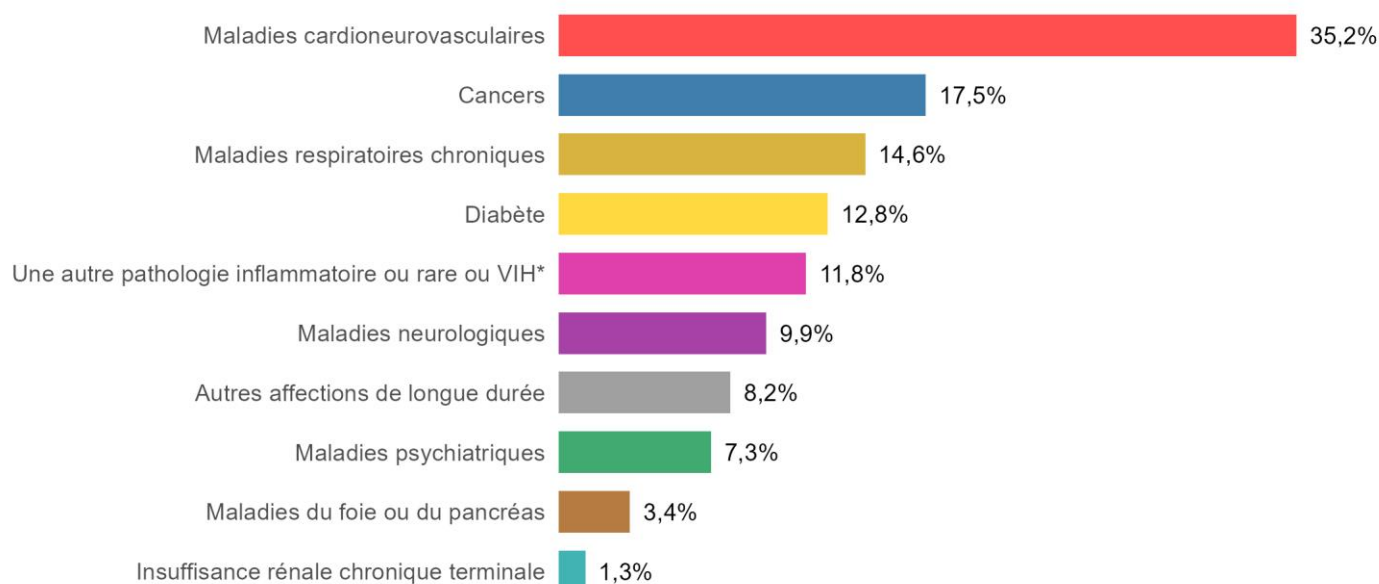


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,7 % des assurés pris en charge pour *Autres maladies inflammatoires chroniques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 9,1% Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées ; 1,5% Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées ; 0,6% Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,5% Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,5% Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	6 869	95,7	***
Salariés	5 630	90,5	***

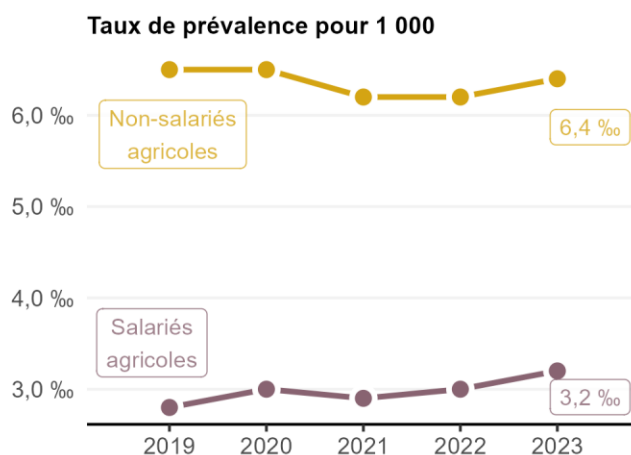
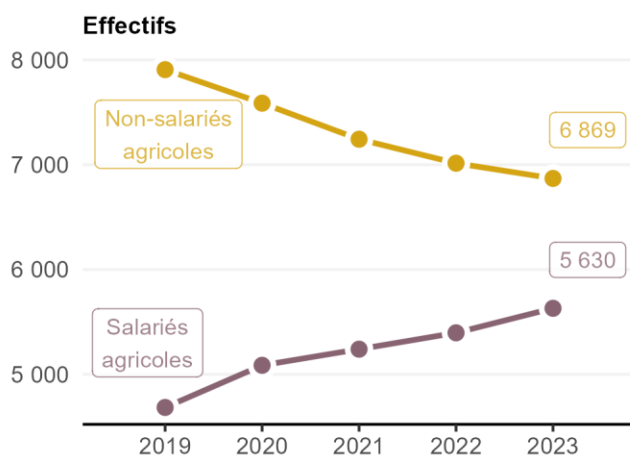
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
12 499	35 299 412€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



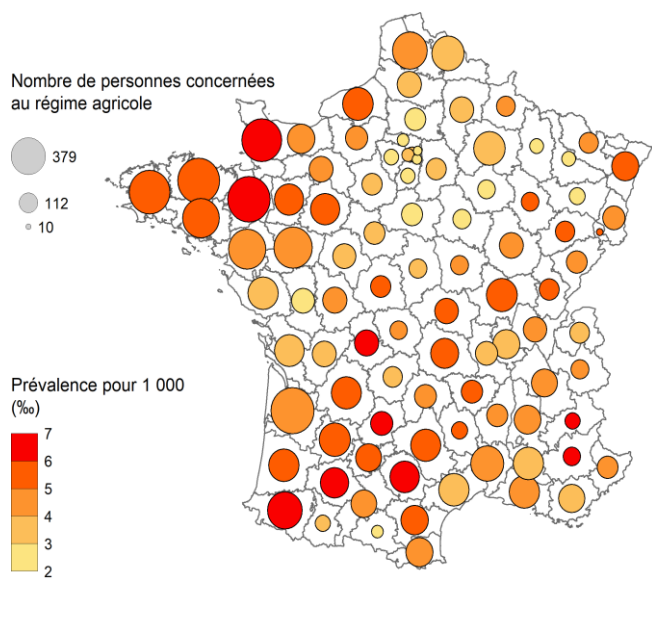
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



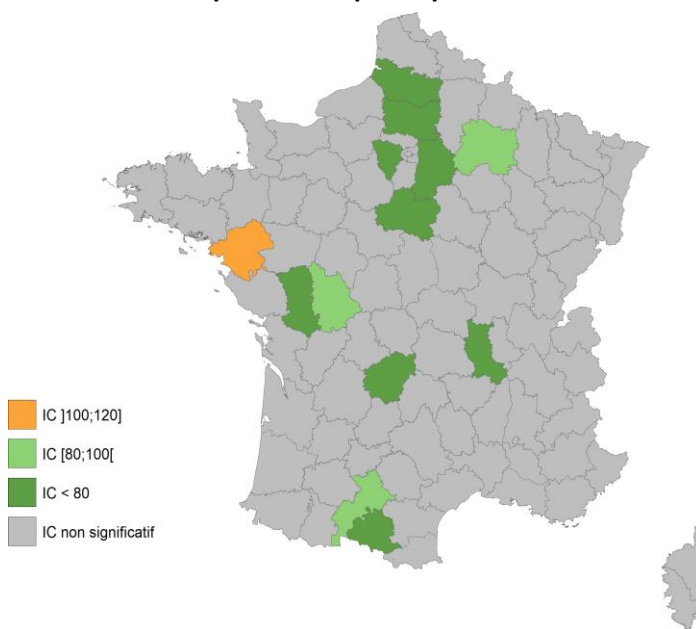
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Autres maladies inflammatoires chroniques (IFL_AUT_IND) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



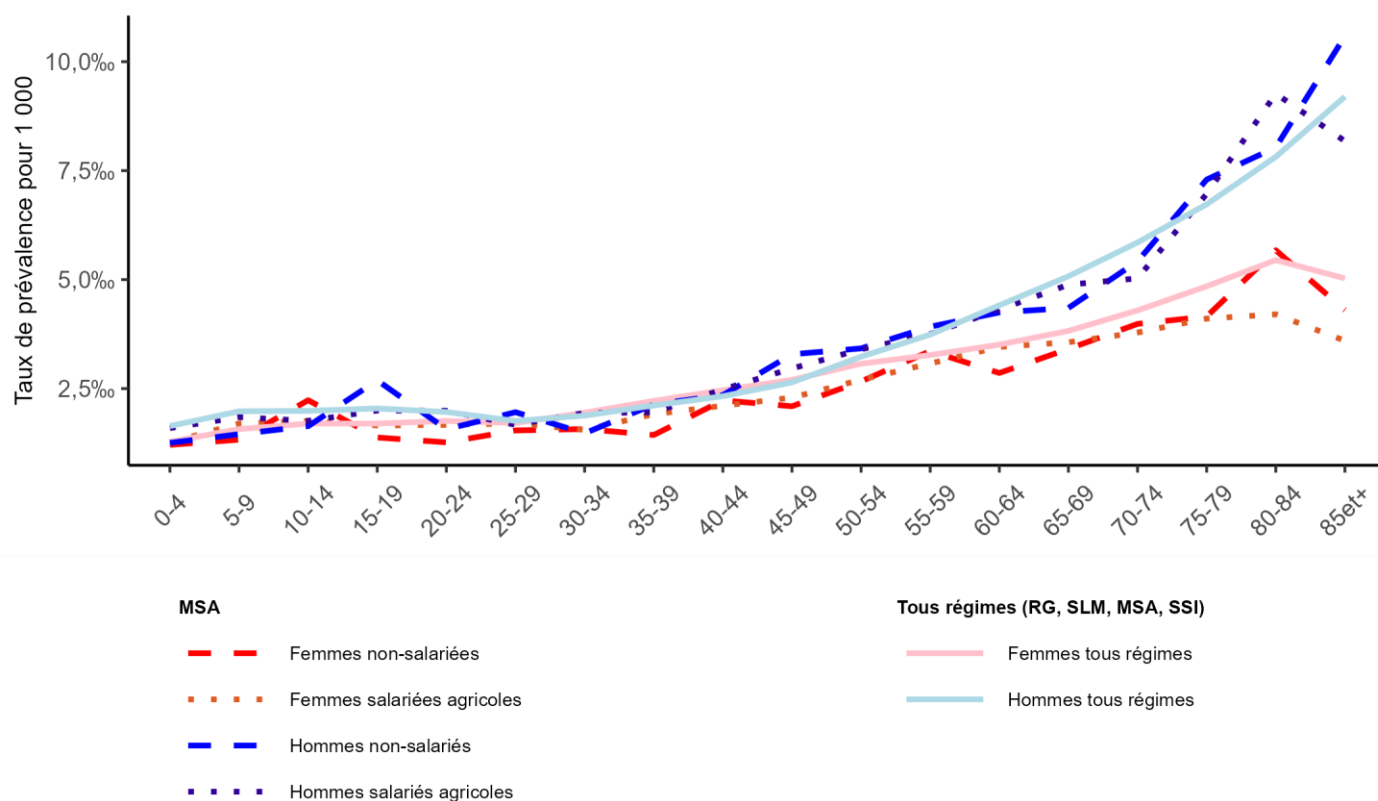
Maladies rares

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 9 802
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,79 %
- Taux de prévalence : 3,5 ‰
- Âge moyen : 62,2 ans – Âge médian : 67 ans
- Répartition hommes/femmes : 61,9 % / 38,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 2 028

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

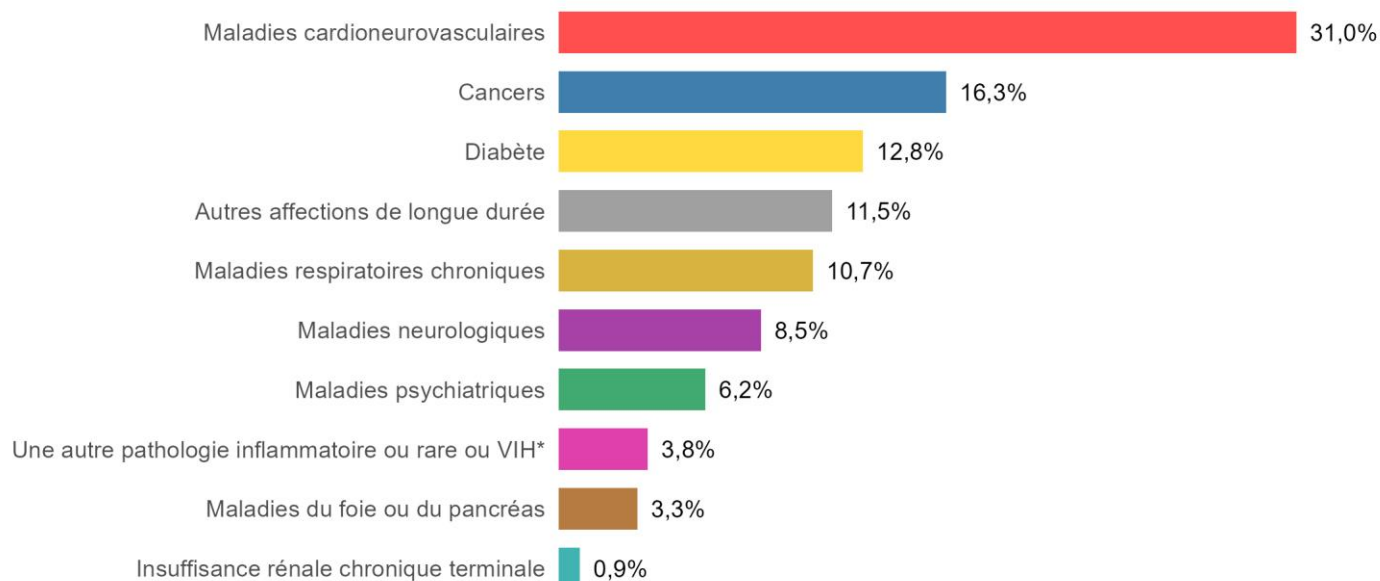


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

61,1 % des assurés pris en charge pour *Maladies rares*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 1,5% Autres maladies inflammatoires chroniques ; 1,2% Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées ; 0,6% Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées ; 0,5% Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,2% Infection par le VIH ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	4 654	97,7	Non significatif
Salariés	5 148	94,9	***

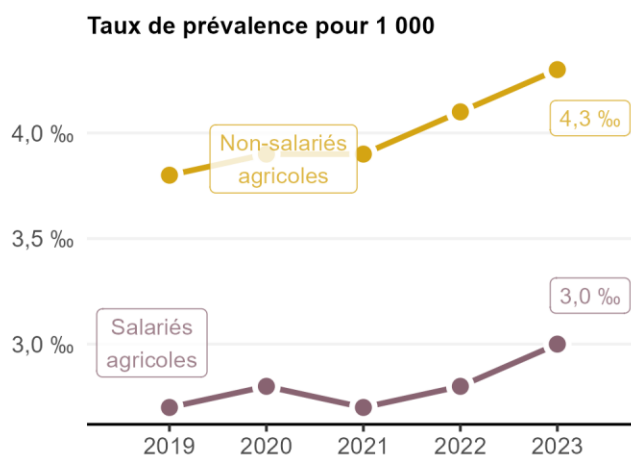
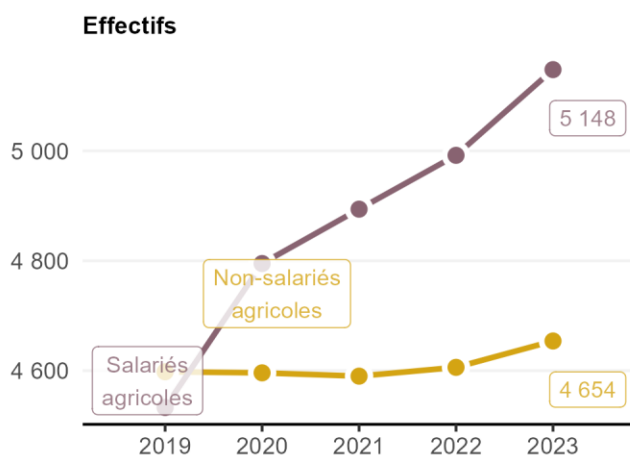
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
9 802	141 698 451€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



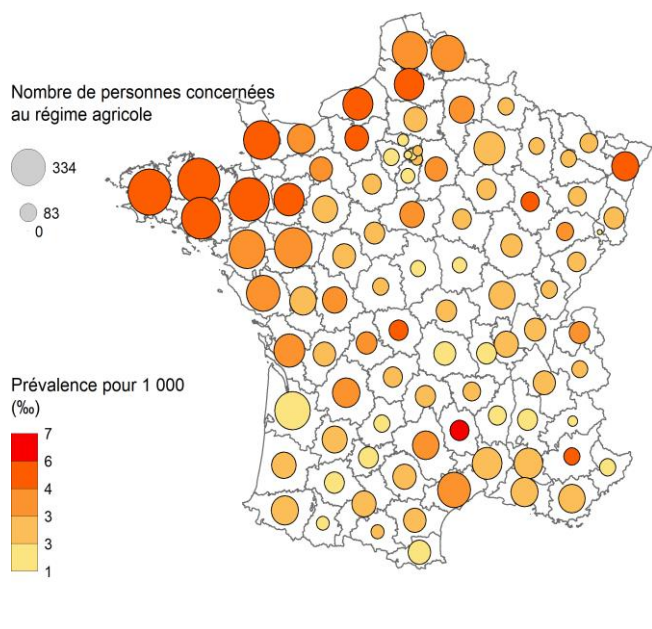
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



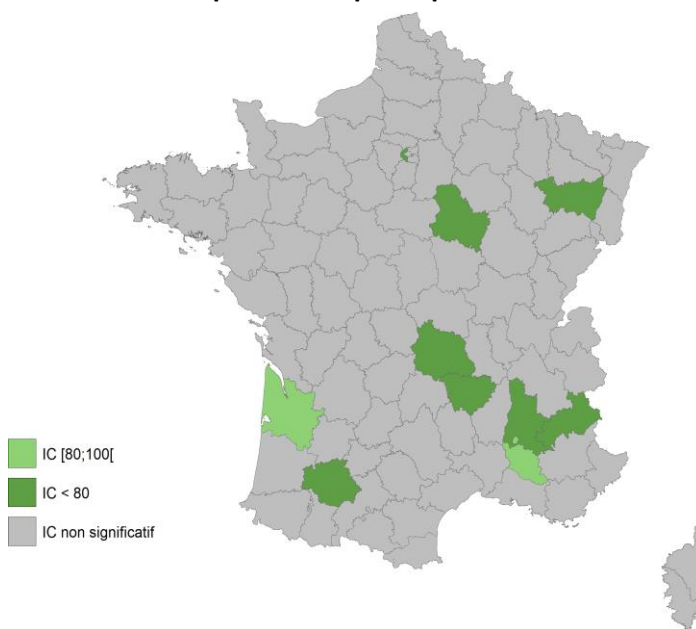
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies rares (RAR_CAT_CAT) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



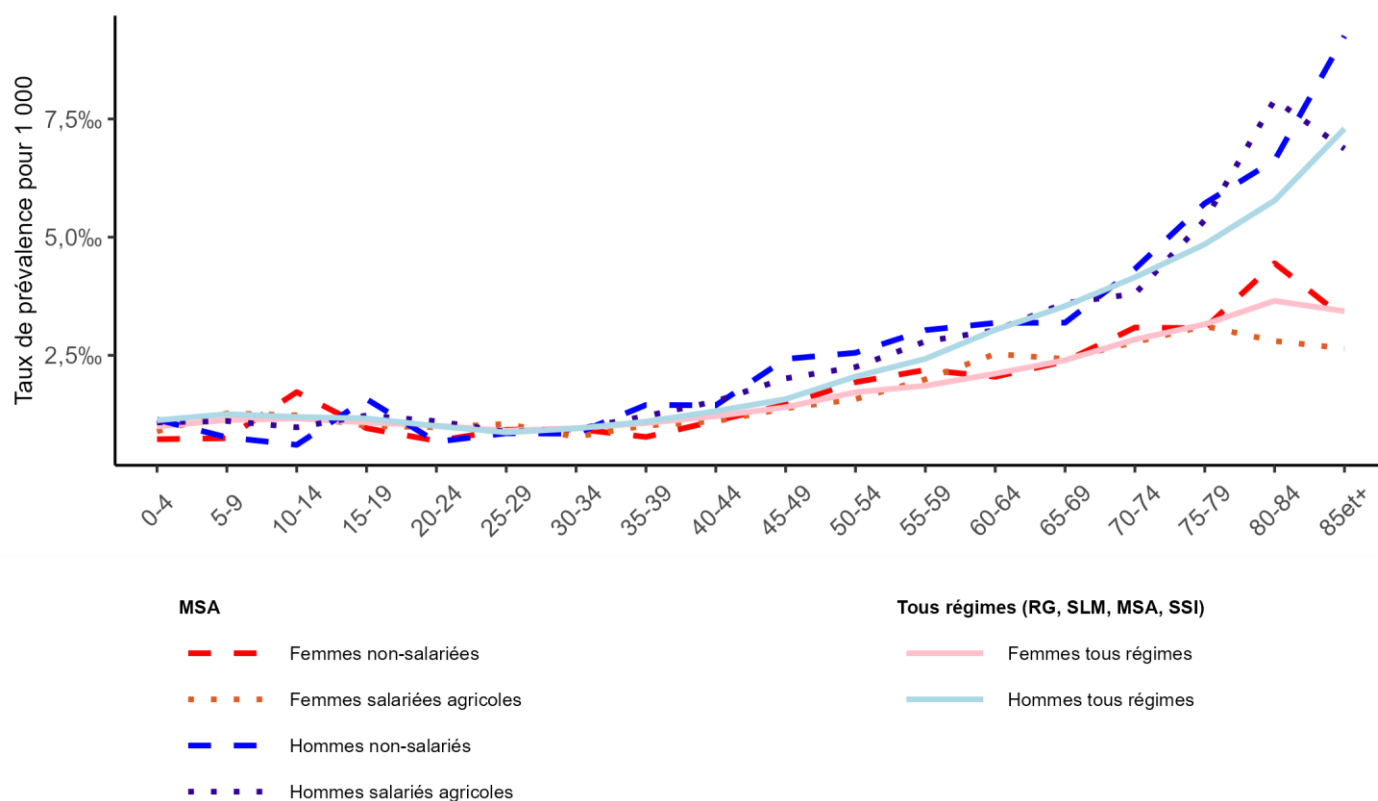
Maladies métaboliques héréditaires ou amylose

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 7 087
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,21 %
- Taux de prévalence : 2,5 ‰
- Âge moyen : 64,7 ans – Âge médian : 70 ans
- Répartition hommes/femmes : 63,3 % / 36,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 1 673

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

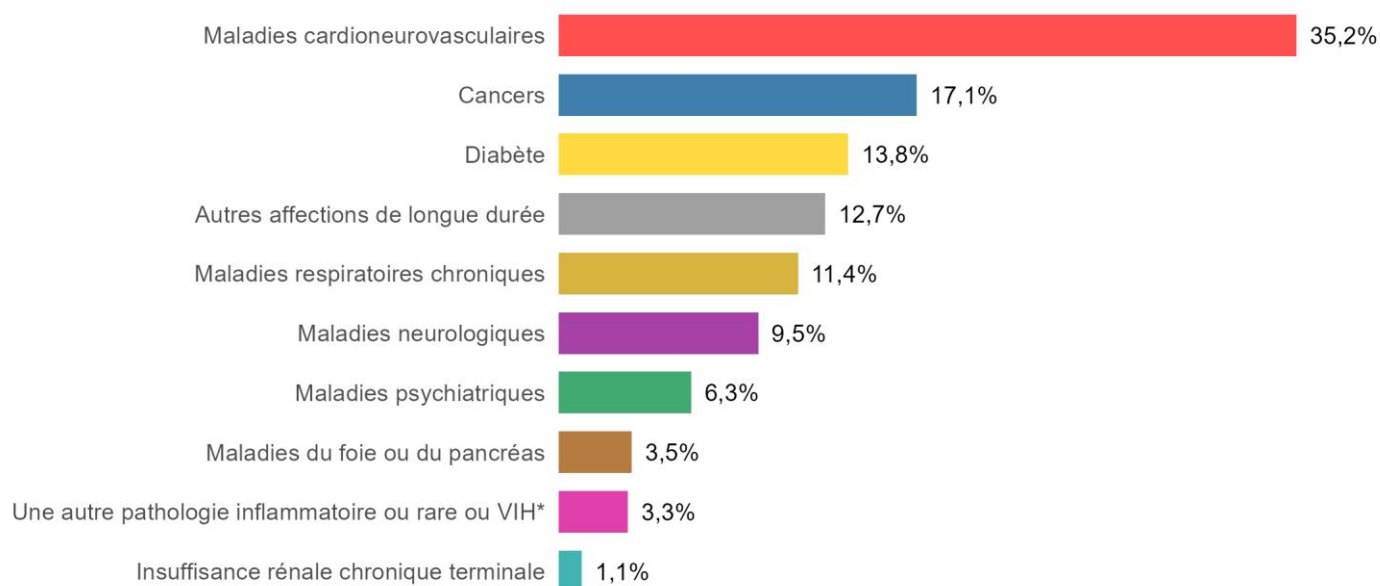


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

65,5 % des assurés pris en charge pour *Maladies métaboliques héréditaires ou amylose*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 1,2% Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées ; 0,9% Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,6% Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées ; 0,4% Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,2% Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	3 571	109,8	***
Salariés	3 516	102,2	Non significatif

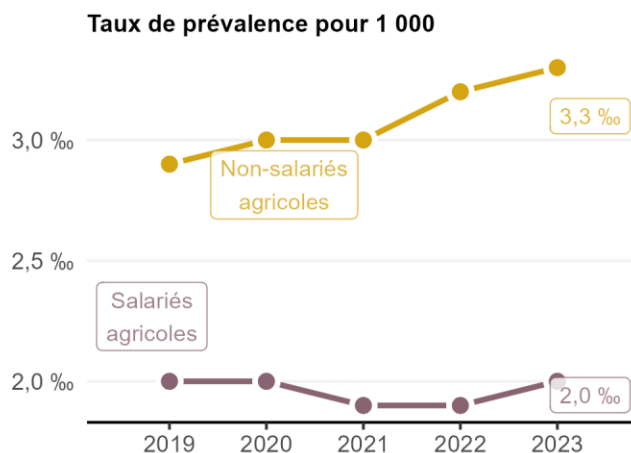
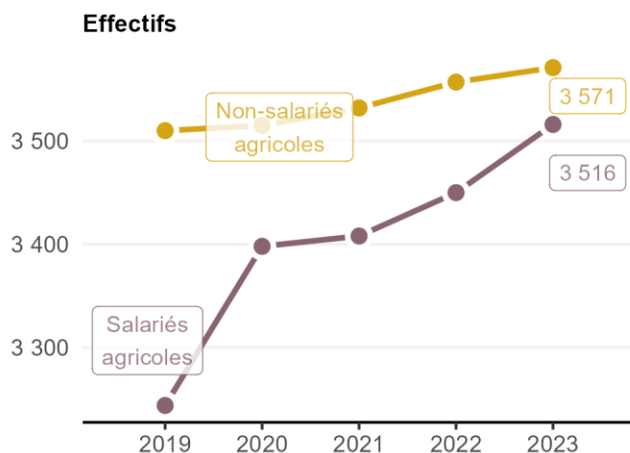
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
7 087	71 544 333€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



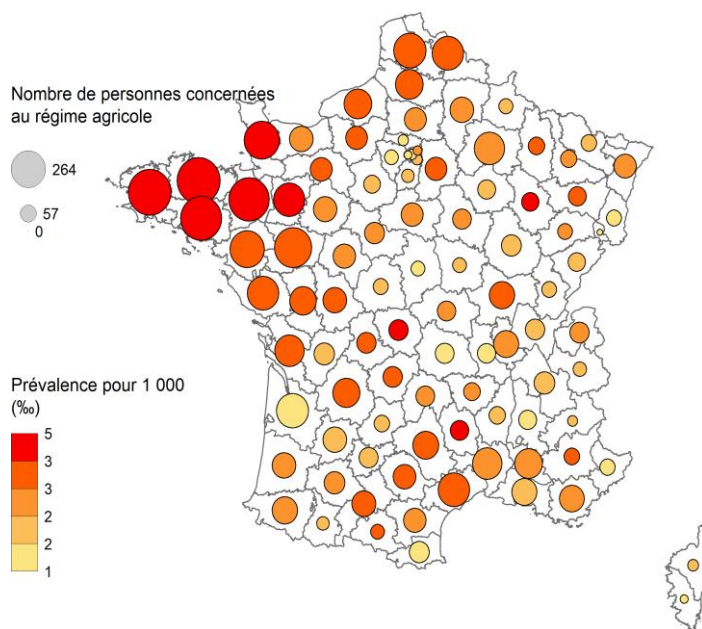
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



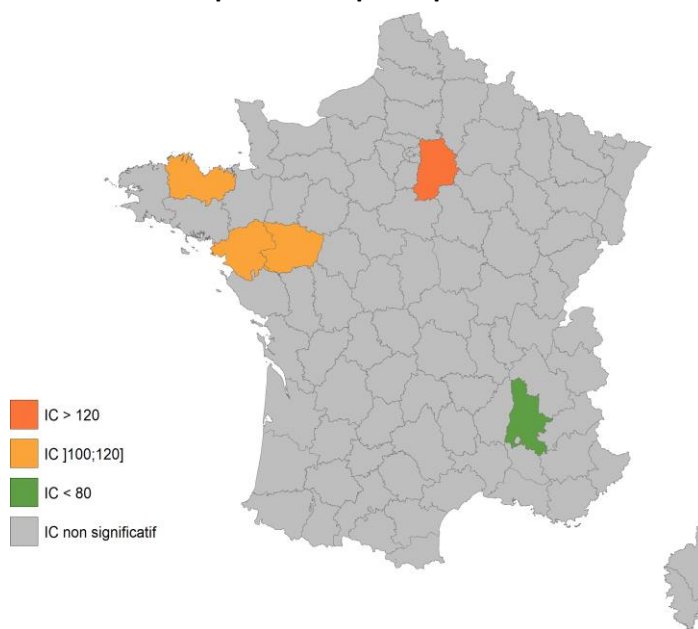
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Maladies métaboliques héréditaires ou amylose (RAR_MMH_IND) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



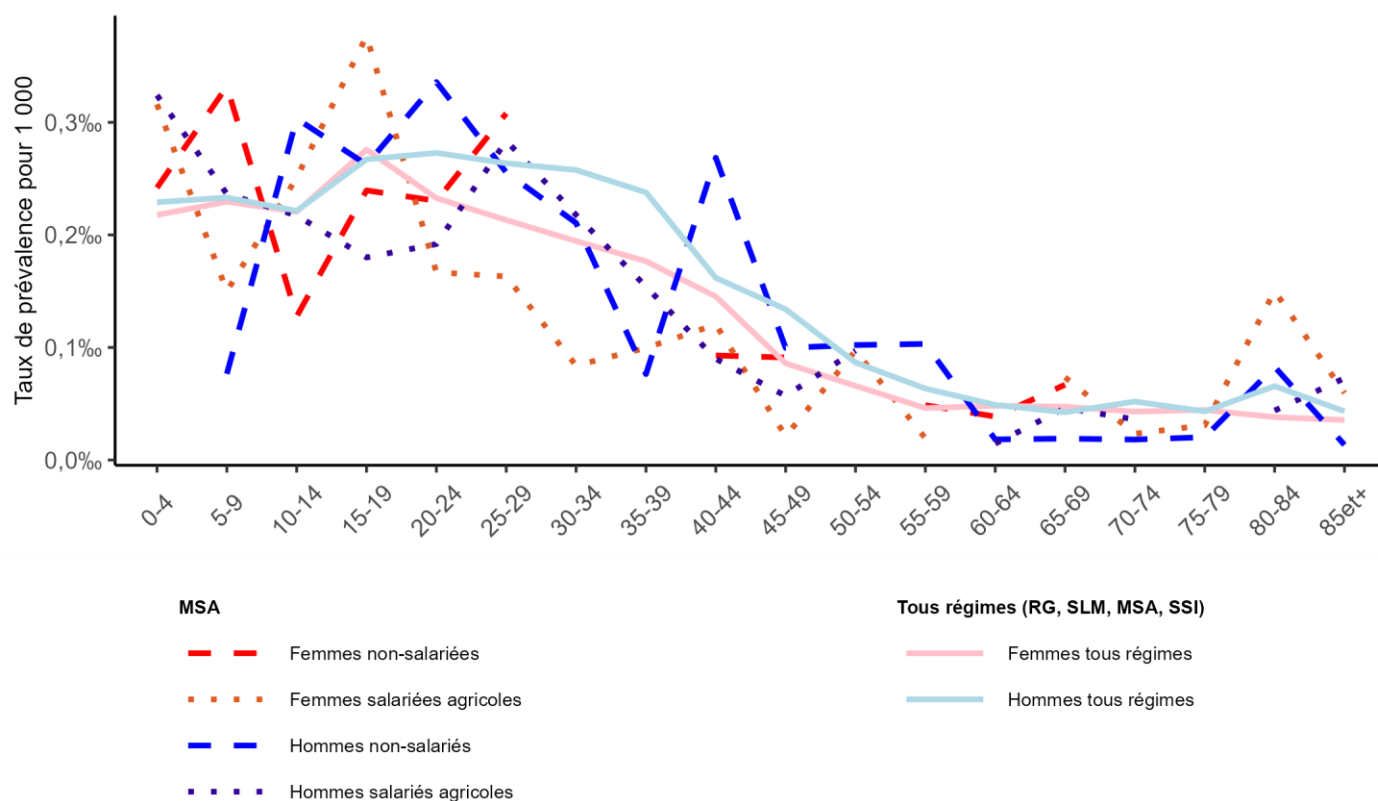
Mucoviscidose

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 289
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 1,34 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 31,1 ans – Âge médian : 27 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,1 % / 41,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 63

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

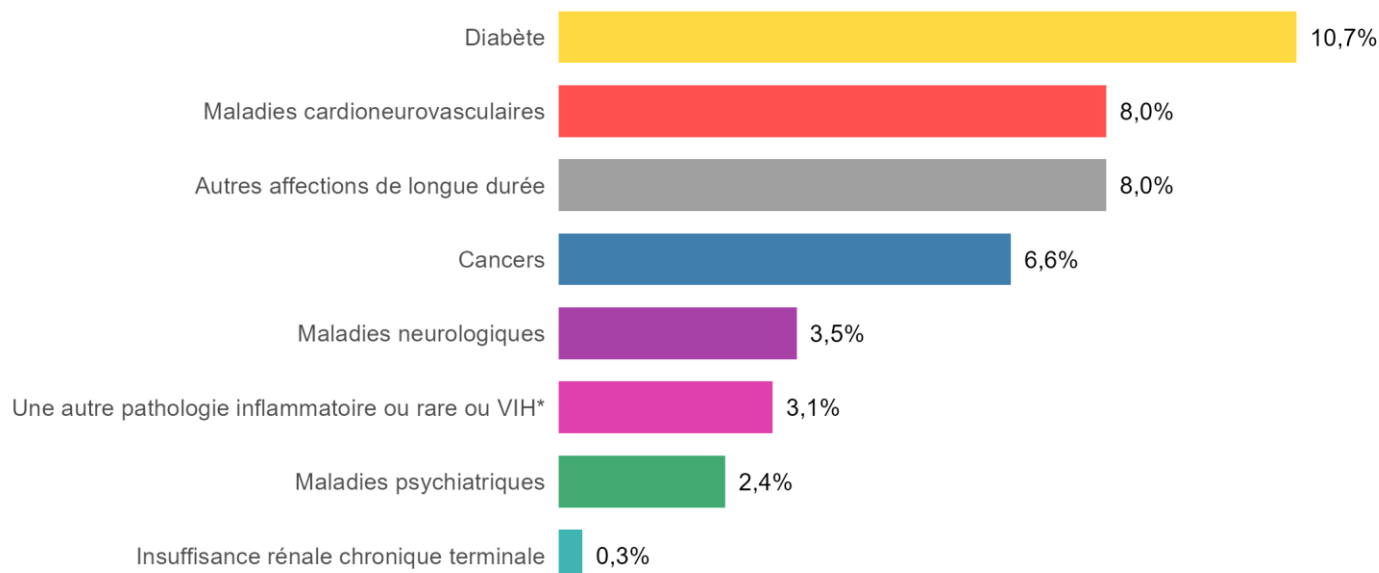


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

31,8 % des assurés pris en charge pour *Mucoviscidose*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 1,7% Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées ; 0,7% Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,3% Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,3% Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; 0,0% Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	77	79,7	**
Salariés	212	84,0	**

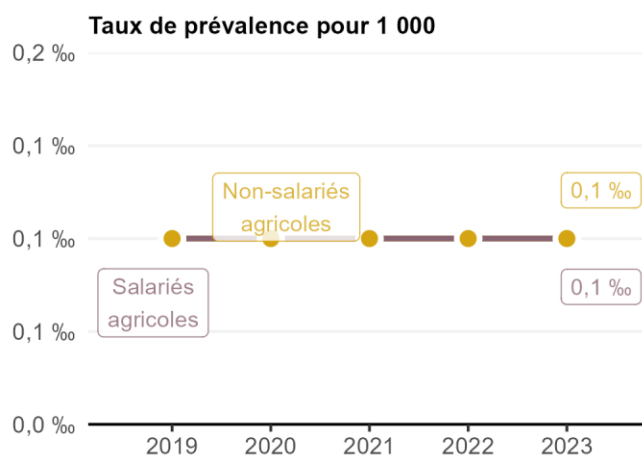
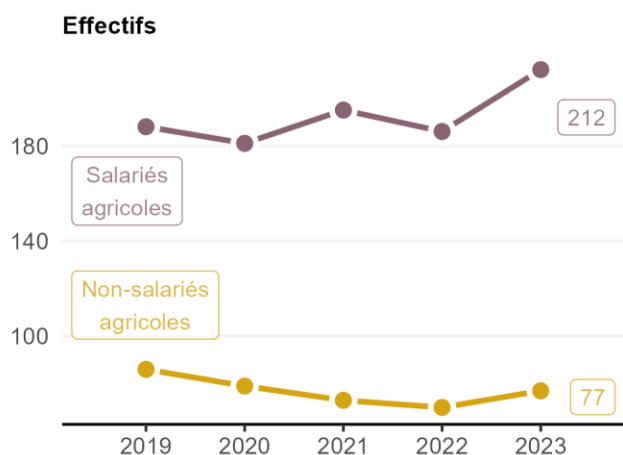
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
289	30 909 165€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



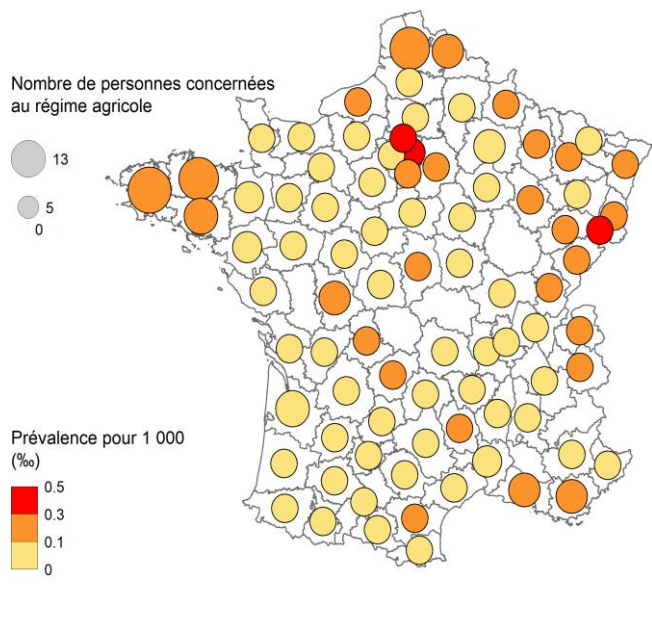
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



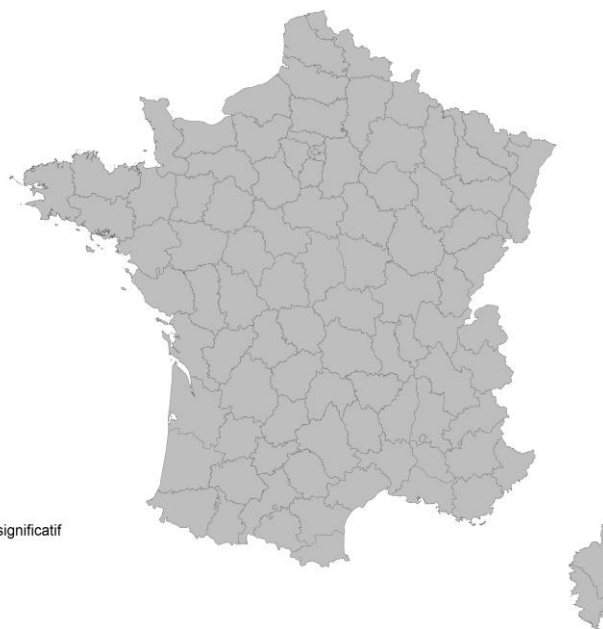
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Mucoviscidose (RAR_MUC_IND) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



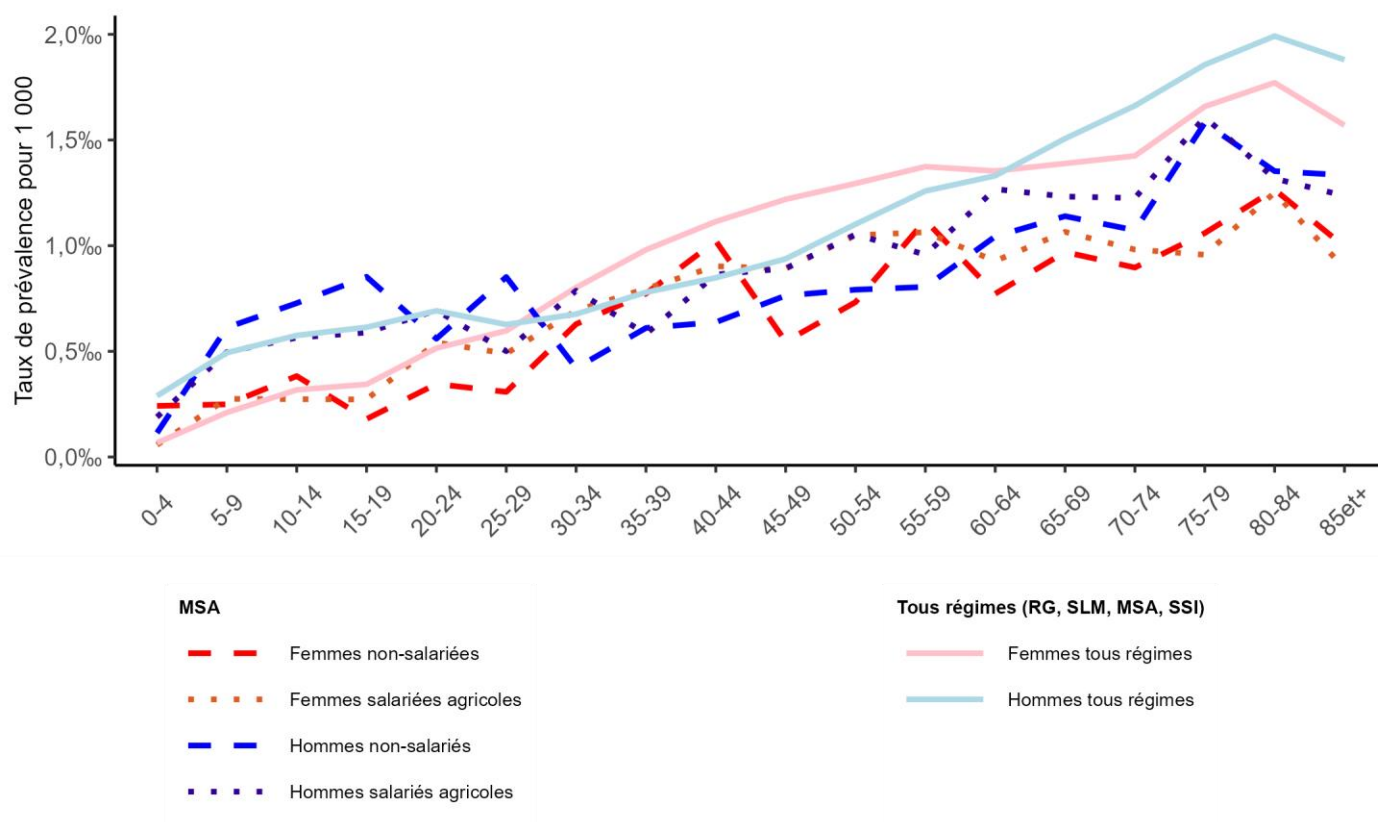
Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 441
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 3,6 %
- Taux de prévalence : 0,9 ‰
- Âge moyen : 58,9 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 58,2 % / 41,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 294

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

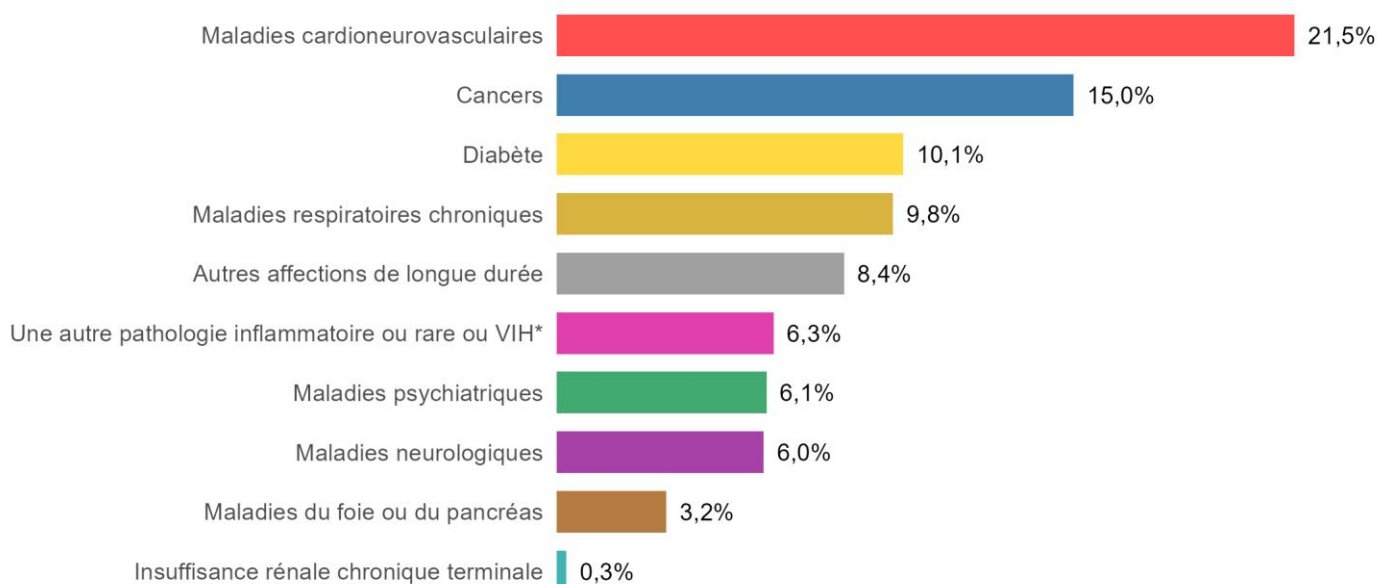


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

52,6 % des assurés pris en charge pour *Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 3,2% Autres maladies inflammatoires chroniques ; 1,0% Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées ; 0,8% Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,8% Infection par le VIH ; 0,6% Maladies métaboliques héréditaires ou amylose ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	1 016	71,4	***
Salariés	1 425	81,6	***

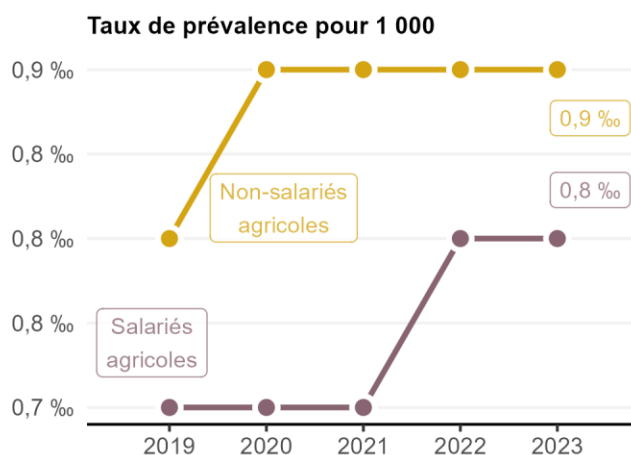
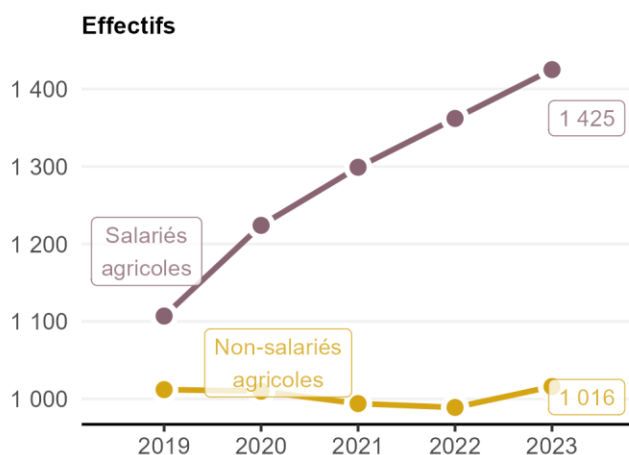
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
2 441	39 244 953€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



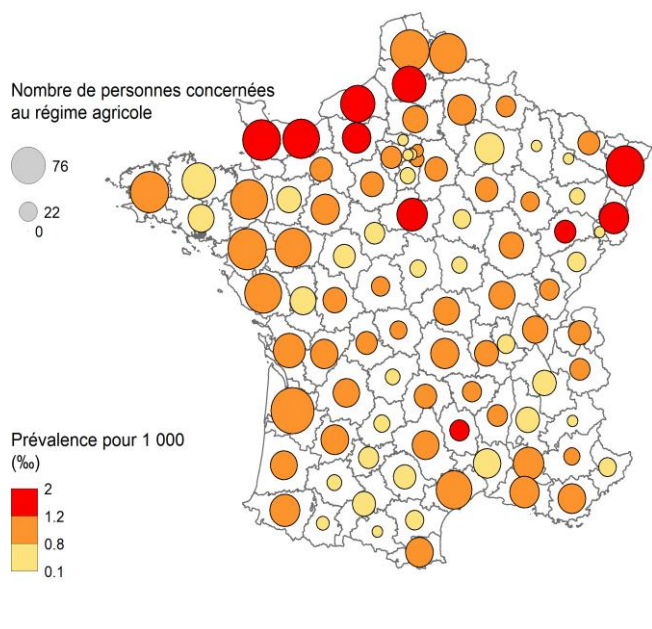
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



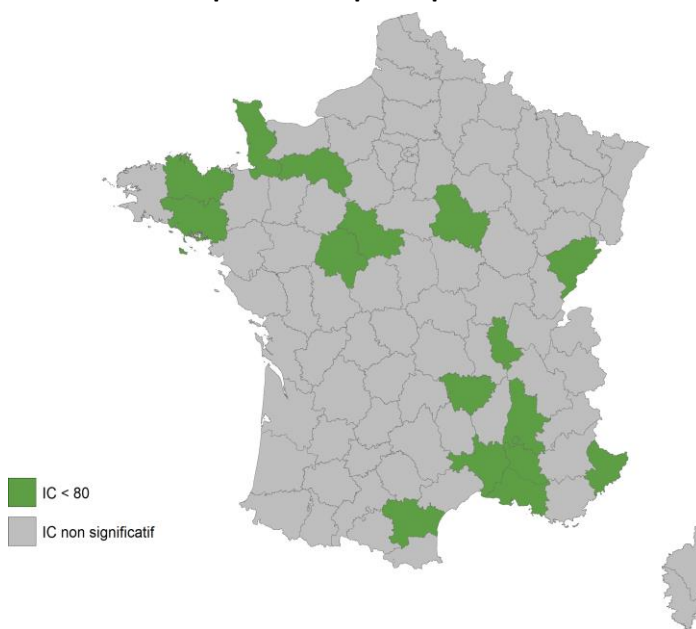
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves (RAR_HTH_CAT) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



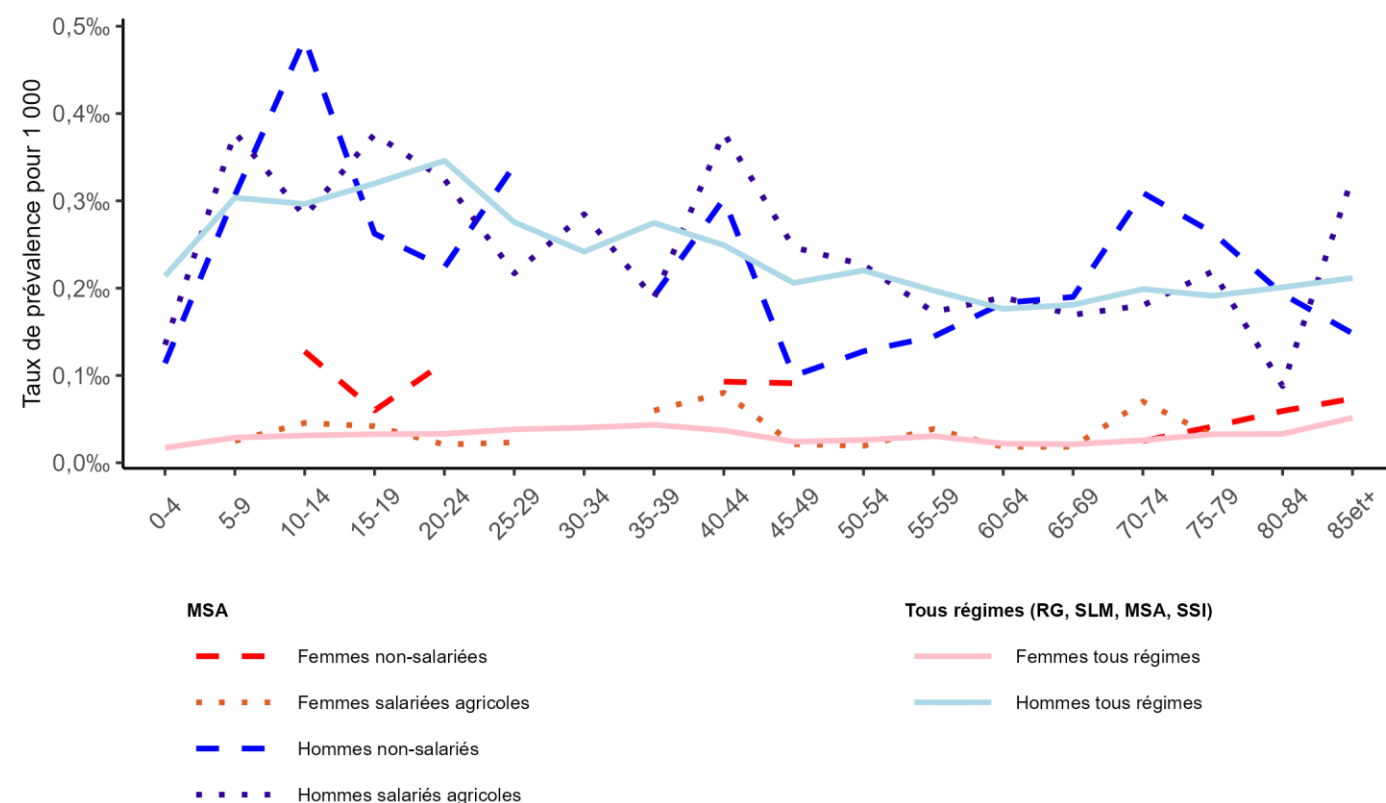
Hémophilie

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 402
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 2,44 %
- Taux de prévalence : 0,1 ‰
- Âge moyen : 46,8 ans – Âge médian : 45.5 ans
- Répartition hommes/femmes : 87,8 % / 12,2 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 82

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



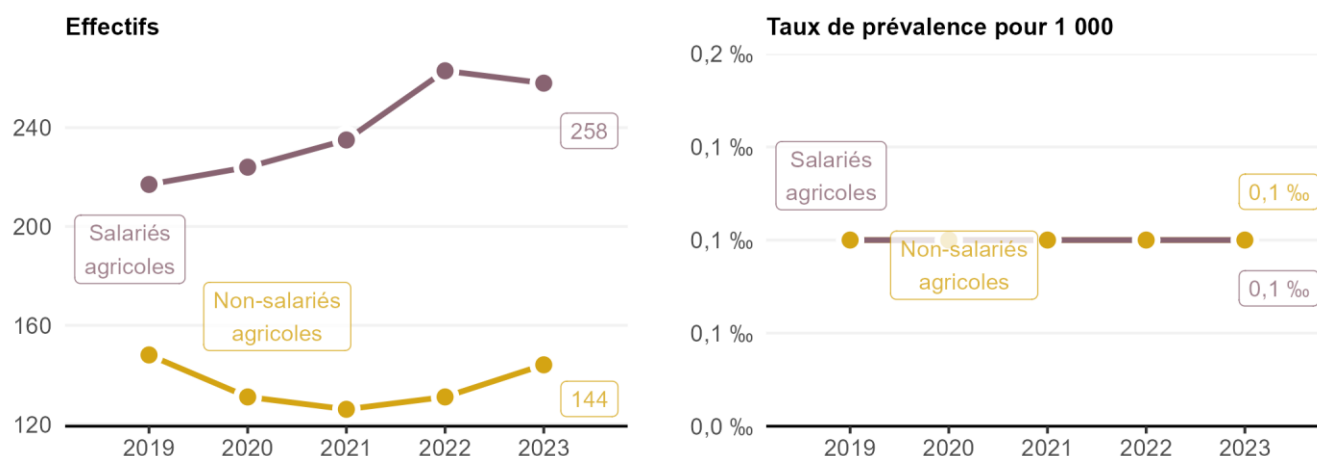
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	144	99,1	Non significatif
Salariés	258	102,0	Non significatif

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



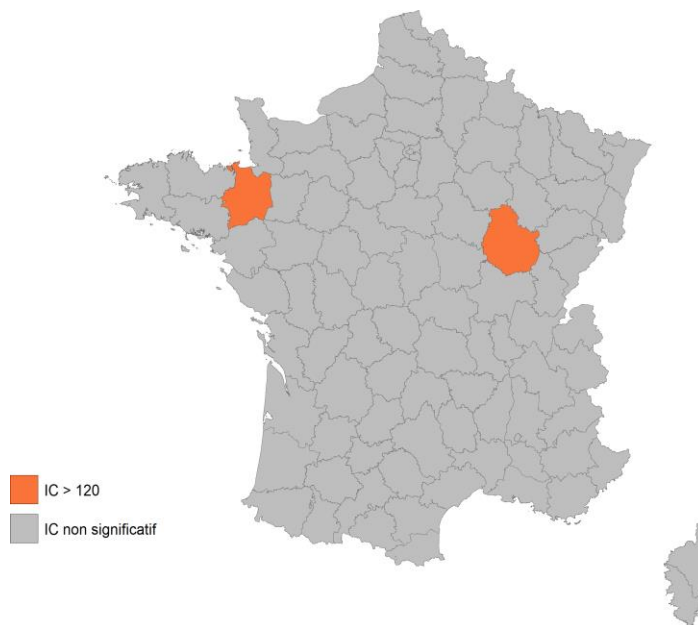
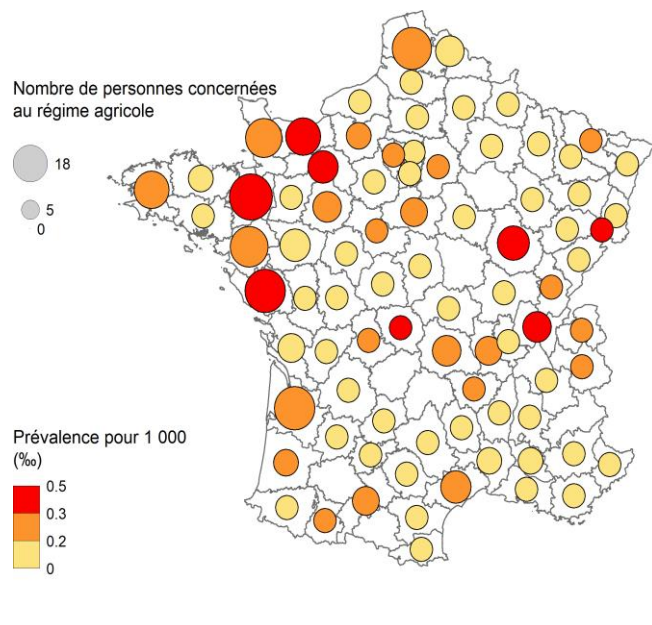
Source: SNDS



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Hémophilie (RAR_HTH_HEM) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



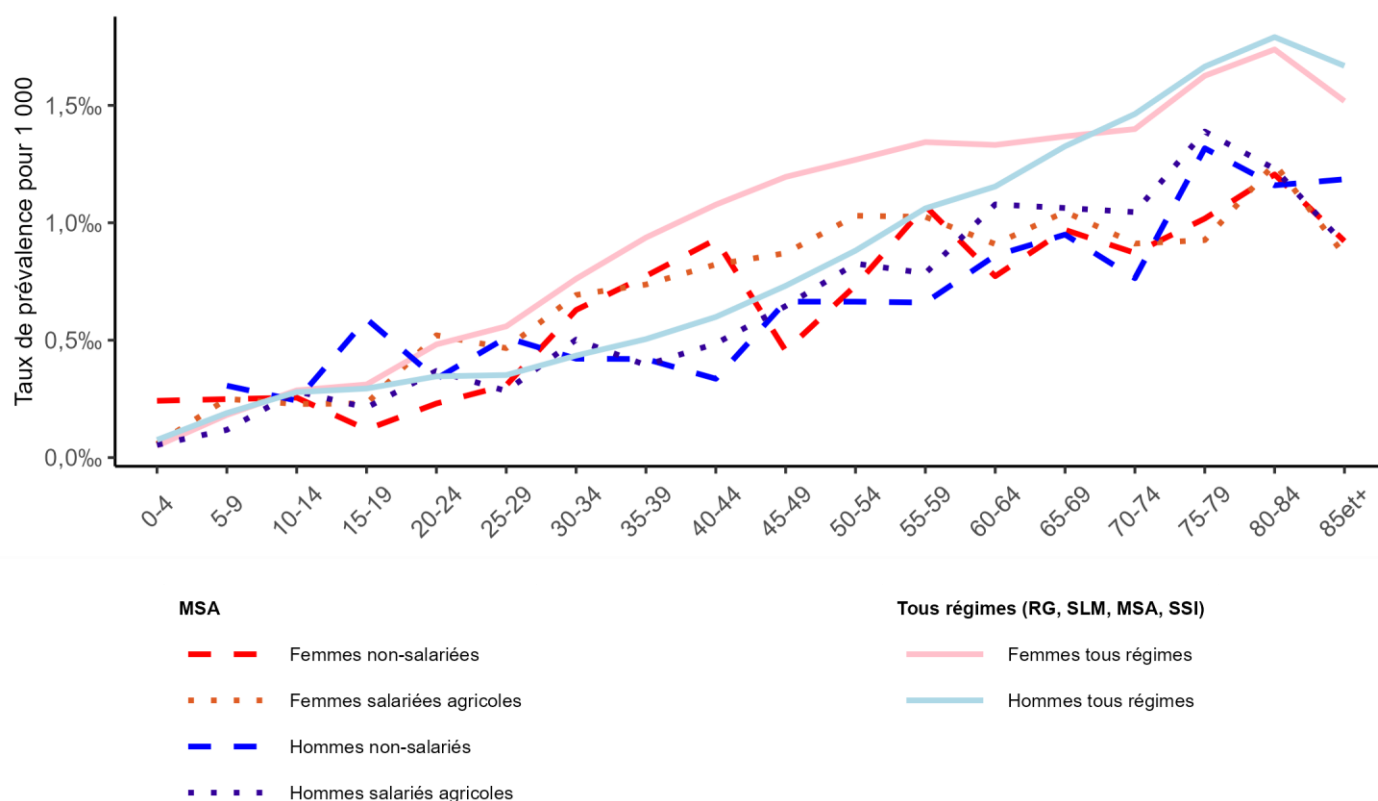
Troubles de l'hémostase graves

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 039
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 3,84 %
- Taux de prévalence : 0,7 ‰
- Âge moyen : 61,3 ans – Âge médian : 64 ans
- Répartition hommes/femmes : 52,4 % / 47,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 219

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



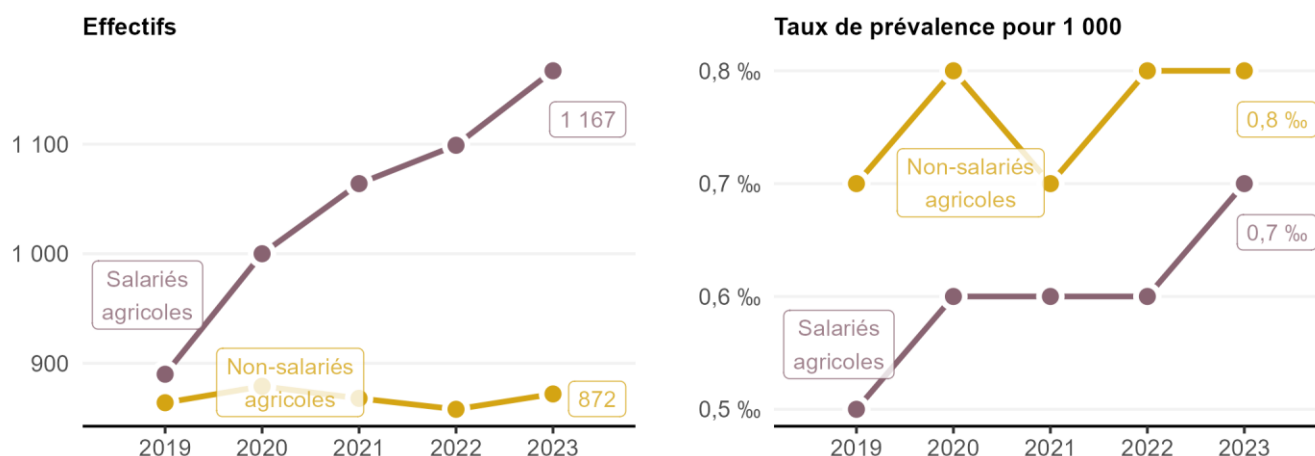
Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	872	68,2	***
Salariés	1 167	78,1	***

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



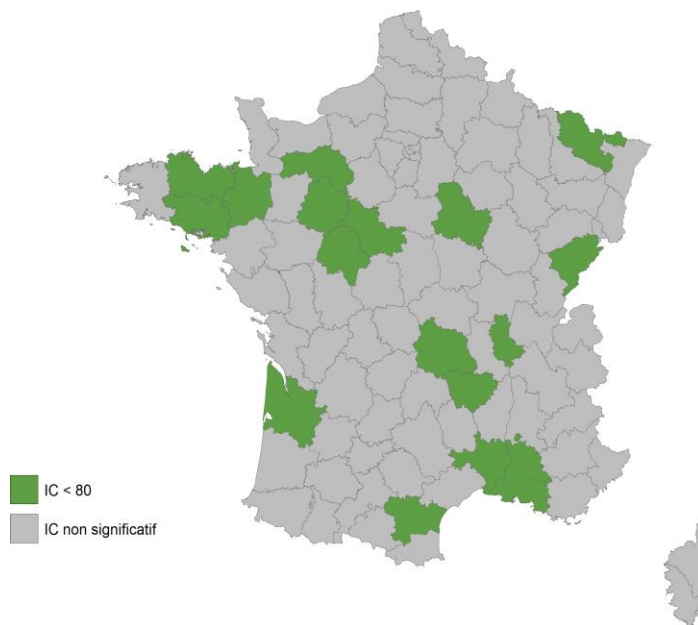
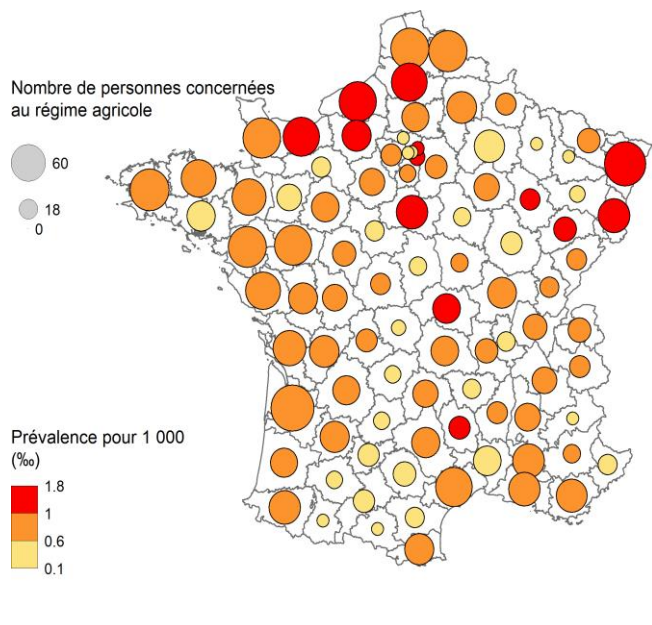
Source: SNDS



Répartition géographique

Prévalence brute par département

Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Troubles de l'hémostase graves (RAR_HTH_AUT) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



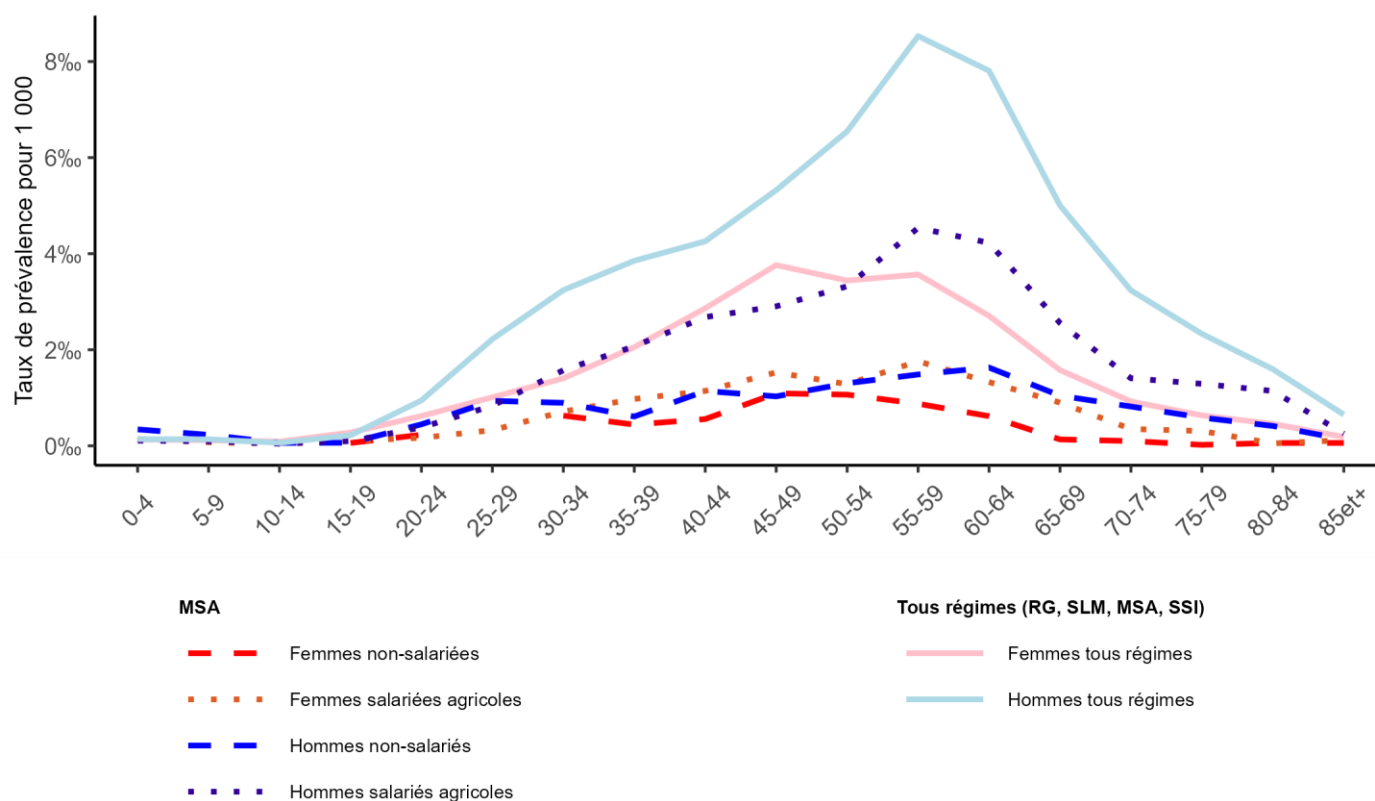
Infection par le VIH

Au régime agricole en 2023

Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 868
Evolution moyenne annuelle de 2019 à 2023 : + 4,4 %
- Taux de prévalence : 1,0 ‰
- Âge moyen : 53,5 ans – Âge médian : 56 ans
- Répartition hommes/femmes : 77,1 % / 22,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2023 : 449

Taux de prévalence pour 1 000 en 2023, par âge, par sexe et par régime

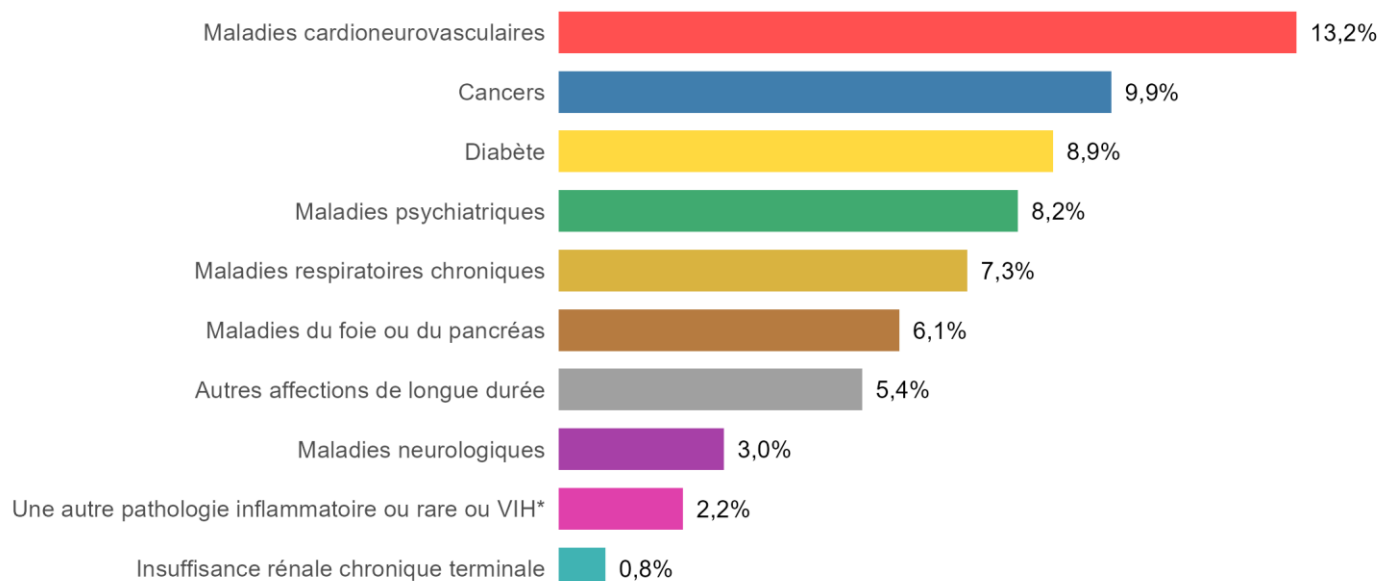


Source: SNDS



Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

43,0 % des assurés pris en charge pour *Infection par le VIH*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

* dont 0,7% Maladies inflammatoires chroniques intestinales ; 0,7% Hémophilie ou troubles de l'hémostase graves ; 0,3% Spondylarthrite ankylosante ou maladies apparentées ; 0,3% Autres maladies inflammatoires chroniques ; 0,2% Polyarthrite rhumatoïde ou maladies apparentées ; ...

Indices comparatifs* et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif	Significativité
Non-salariés	587	21,5	***
Salariés	2 281	50,0	***

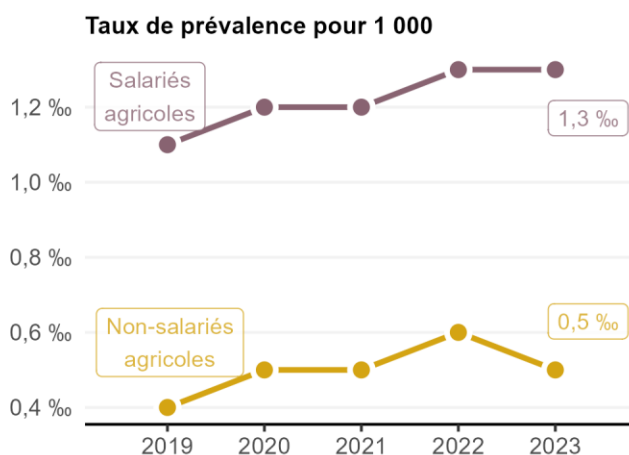
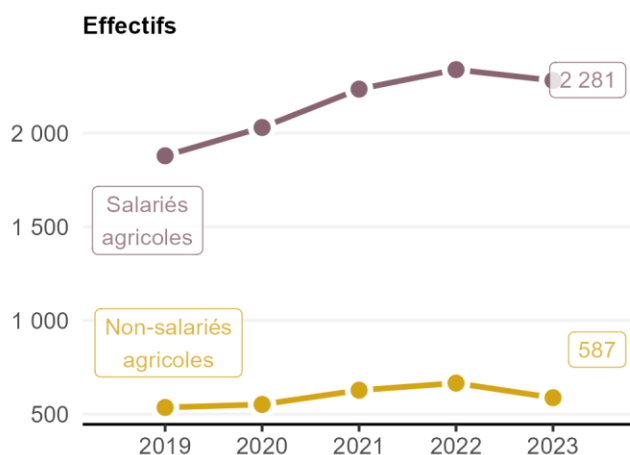
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
2 868	22 349 697€

Source: SNDS

*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



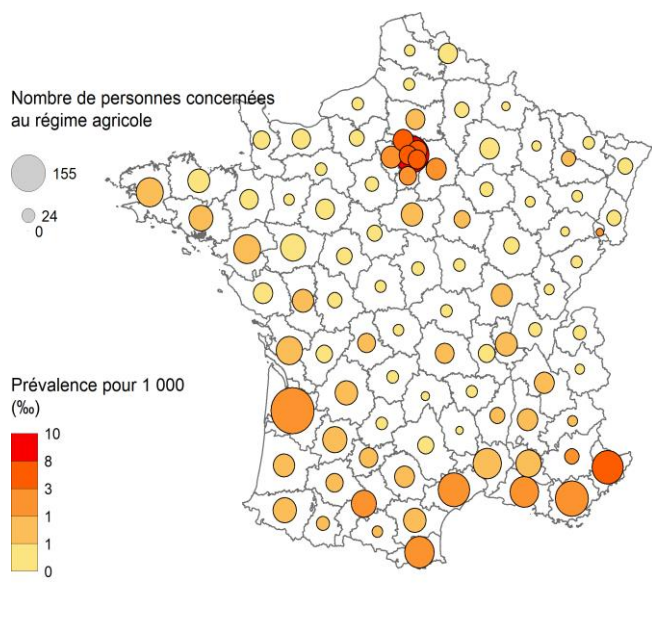
Effectifs et taux de prévalence de 2019 à 2023, par régime



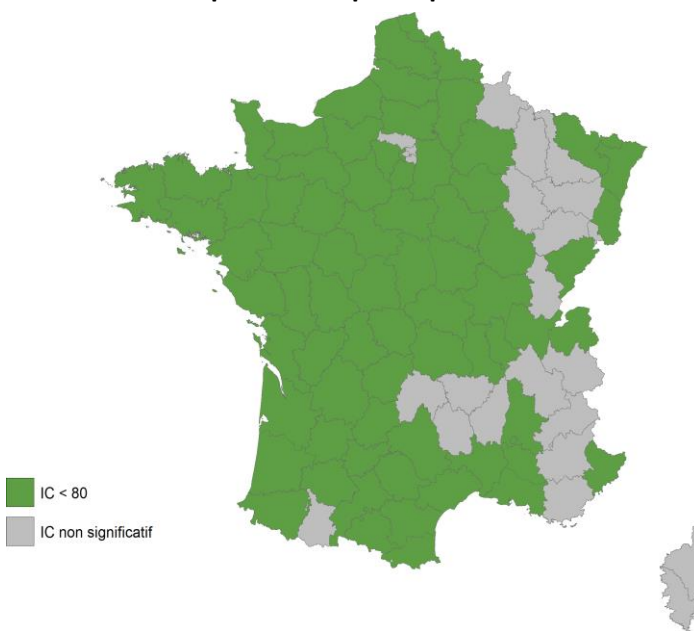
Source: SNDS

Répartition géographique

Prévalence brute par département



Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Clé de lecture des indices comparatifs (IC) par département :

Vert foncé / Vert clair : sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. **Gris** : différences non significatives. **Orange / Rouge** : surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département.



Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G12 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'algorithme détaillé de la pathologie : Infection par le VIH (INF_VIH_IND) : est à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)
- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.